



Observatoire de l'Action Gouvernementale, asbl

Siège social: Bujumbura - Burundi B.P: 3113 Bujumbura

E-mail : oag@telema.bi Site Web: www.oag.bi Tél: 22 218820

BURUNDI : Forte focalisation sur la célébration du cinquantième anniversaire de l'indépendance

Rapport d'observation de la gouvernance

au premier semestre 2012

Bujumbura, août 2012

Remerciements.

Aux termes de la présente analyse, l'Observatoire de l'Action Gouvernementale tient à remercier le consultant, Dr Siméon BARUMWETE pour son apport très précieux dans l'élaboration du rapport d'observation de la gouvernance comptant pour le premier semestre 2012. Cette analyse contribue à la promotion d'une gouvernance démocratique fondée sur des pratiques de transparence et de respect des normes et d'éthique dans la gestion des affaires publiques.

Ses remerciements vont également à l'endroit des membres du comité de lecture du rapport dont les noms suivent :

Monsieur Onesphore NDUWAYO, Président de l'Observatoire de l'Action Gouvernementale ;

Madame Marie BWIMANA, Membre du Bureau de l'Observatoire de l'Action Gouvernementale ;

Monsieur Godefroid MANIRAMBONA, Membre du Bureau de l'Observatoire de l'Action Gouvernementale ;

Monsieur Melchior NDAYIMIRIJE, Secrétaire Exécutif de l'Observatoire de l'Action Gouvernementale.

Ses remerciements vont enfin à l'endroit de l'ONG « Oxfam Novib » pour son appui financier.

Table des matières

	Page
Matière	
Matière.....	3
Sigles et abréviations	5
Résumé exécutif.....	6
Introduction.....	10
0.1. Contexte et justification.....	10
0.2. Objectifs de l'étude.....	11
0.3. Méthodologie.....	11
0.4. Structure du rapport.....	11
Chapitre 1 : Etats des lieux de la Gouvernance politique.....	13
1.1. Le fonctionnement des institutions.....	13
1.1.1. Le pouvoir exécutif.....	13
1.1.2. Le parlement.....	21
1.1.3. Le fonctionnement de la Justice : mise à mal par certains dossiers sensibles !.....	22
1.1.4. L'institution de l'Ombudsman : la situation de l'arroseur arrosé !.....	29
1.2. Les rapports Etat- société.....	30
1.2.1. Les rapports Etat- partis politiques.....	30
1.2.2. Les rapports Etat et société civile : persistance des tensions !.....	35
1.2.3. Rapports Etat-médias : entre suspicion et énervement.....	39
1.2.4. Les rapports entre l'Etat et les partenaires du développement : (r)appels incessants au respect des conditionnalités politiques de l'aide.....	39
Chapitre 2 : Gouvernance économique, Sociale et Administrative.....	42
2.1. Etats des lieux de la gouvernance économique : Pas d'équité dans l'austérité !	42
2.1.1. Performance de l'OBR dans la collecte des impôts et taxes.....	42
2.1.2. Mise en place d'un outil de planification du développement : le CSLP II.....	42
2.1.3. La politique de « tolérance zéro » contre la corruption et les malversations économiques : toujours dans l'attente des résultats tangibles.....	43
2.1.4. Un léger mieux au niveau des investissements dans le secteur de la production.....	43
2.1.5. L'impact de la politique de privatisation des entreprises publiques.....	44
2.1.6. Mesures gouvernementales d'allègement de la vie chère.....	45
2.2. Etats des lieux de la gouvernance sociale : protestation contre la précarité !.....	45
2.2.1. La paupérisation grandissante de la population.....	45
2.2.2. La mobilisation des syndicats et certaines organisations de la société civile contre la vie chère.....	47
2.2.3. Conflits entre organisations impliquées dans la gestion des fonds de lutte contre le VIH et le SIDA.....	48
2.2.4. Lancement de la nouvelle carte d'assistance médicale.....	49
2.2.5. L'enseignement supérieur public : théâtre de grèves incessantes.....	49
2.2.6. Grèves d'amélioration des conditions de vie dans l'enseignement primaire et secondaire.....	51
2.3. Etats des lieux de la gouvernance administrative : Grande focalisation sur le cinquantenaire de l'indépendance.....	52

2.3.1.	La mobilisation des collectivités locales pour les œuvres du cinquantenaire.....	52
2.3.2.	La lenteur dans la décentralisation territoriale de la Mairie.....	53
2.3.3.	Non respect des accords par le gouvernement envers certains corps (enseignants, magistrats, etc.).....	53
	Conclusion générale et recommandations.....	55
	Bibliographie.....	59

Sigles et abréviations

ABUCO : Association Burundaise des Consommateurs
 ACAT : Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture
 AMISOM: African Union Mission in Somalia
 APRODH : Association pour la promotion et la défense des droits des prisonniers
 CADEBU : Caisse d'Epargne du Burundi
 CAM : Carte d'Assistance Médicale
 CAMOFI : Caisse de mobilisation financière
 CNDD FDD : Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Force de Défense de la Démocratie
 CNTB : Commission Nationale Terre et Autres Biens
 COSYBU : Confédération des syndicats du Burundi
 COTEBU : Complexe Textile du Burundi
 CPAJ : Collectif pour la Promotion des Associations des Jeunes
 CT : Comité Technique
 CVR : Commission Vérité et Réconciliation
 FARDC : Forces Armées de la République Démocratique du Congo
 FDN : Force de Défense Nationale
 FNL : Forces Nationales de Libération
 FOCODE : Forum pour la Conscience et le Développement
 FORSC : Forum pour le Renforcement de la Société Civile
 FRODEBU : Front pour la Démocratie au Burundi
 MSD : Mouvement pour la sécurité et le Développement
 OAG : Observatoire de l'Action Gouvernementale
 OBR : Office Burundais des Recettes
 OCIBU : Office des Cultures Industrielles du Burundi
 OLUCOME : Observatoire de la Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques
 ONAPHA : Office National Pharmaceutique
 ONATEL : Office National des Télécommunications
 PAM : Programme Alimentaire Mondial
 PARCEM : Parole et Action pour le Réveil des Consciences et l'Evolution des Mentalités
 PRIDE : Programme d'Intensification et de Décentralisation de la lutte contre le VIH/SIDA
 RBP+ : Réseau burundais des personnes vivant avec le VIH/SIDA
 RDC : République Démocratique du Congo
 REGIDESO : Régie de Production et de Distribution de l'Eau et de l'Electricité
 REJA : Réseau des Jeunes en Action
 SODECO : Société de Déparçage et Conditionnement du Café
 SOSUMO : Société Sucrière du Moso
 UPRONA : Union pour le Progrès National
 VIH/SIDA : Virus de l'Immuno - Déficience Humaine/ Syndrome de l'Immuno – Déficience Acquisée
 VERRUNDI : Verreries du Burundi

Résumé exécutif

L'analyse de la gouvernance du Burundi au cours du premier semestre 2012 permet de constater des hauts et des bas. En effet, l'état de la gouvernance n'est pas différent de celui observé dans les rapports antérieurs¹. Seulement l'année 2012 était une année jubilaire de l'indépendance du Burundi et pour cela, elle a focalisé l'attention des dirigeants sur les préparatifs et les œuvres à présenter lors de la célébration du cinquantenaire de l'indépendance.

L'état de la gouvernance politique s'apprécie sur deux dimensions à savoir le fonctionnement des institutions et l'état des rapports entre l'Etat et les autres acteurs politiques et sociaux. D'une part, concernant le fonctionnement des institutions politiques (Exécutif et Parlement), ces dernières n'ont connu aucune crise institutionnelle. Malgré la stabilité, le Gouvernement n'a pas pu mettre en œuvre les chantiers pour lesquels il s'était engagé en début d'année 2012 notamment la mise en place de la CVR, les consultations sur la révision de la constitution et la facilitation pour le retour de certains leaders politiques en exil à l'étranger. Ainsi la sécurité continue à être perturbée ici et là par des groupes armés. Le mois de juin 2012 et le début du mois de juillet étant les plus alarmants puisque on a observé une certaine dissémination des ces groupes armés à travers plusieurs coins du pays.

Aussi, durant ce premier semestre 2012, des inquiétudes sur le ravivage de la question ethnique ont été ressenties surtout à la suite du recensement ethnique organisé par le Sénat dans les établissements publics et parapublics et des propos du président du CNTB à Ruhororo menaçant de fermer par force le site des déplacés victimes des violences politiques et ethniques de 1993. Aujourd'hui, au moment où la Commission vérité et réconciliation n'est pas encore mise en place et fonctionnelle, tenter de fermer par force les sites des déplacés de 1993 ne pourrait être interprété autrement que de vouloir effacer les signes des massacres interethniques commis à grande échelle en 1993.

Quant au parlement dominé par le CNDD-FDD, il a accompli sa mission de législation et de contrôle de l'action gouvernementale (questions orales aux membres de l'Exécutif), même si la population voudrait que le contrôle de l'action gouvernementale soit amélioré surtout que l'opposition parlementaire semble inexistante pour le moment.

Concernant le fonctionnement de la justice, l'opinion publique reste sceptique sur l'indépendance de la magistrature surtout dans le traitement de certains dossiers où sont présumés certains hauts gradés de la police notamment le dossier d'assassinat d'Ernest Manirumva et le dossier de massacre de Gatumba. Aussi l'opinion publique pense plutôt que certains dossiers sont devenus plus politiques que judiciaires notamment celui de Me François Nyamoya et celui de Faustin Ndikumana. Le cas du journaliste Hassan Ruvakuki est devenu un cas d'école qui divise les juristes : s'il est poursuivi pour « délit de presse » ou pour « actes de terrorisme » ? Le secteur de la justice a subi beaucoup de pressions mais semble connaître des problèmes sérieux surtout de précarité des ressources pour une mise en place d'une justice indépendante, humaine et équitable. C'est dans cette optique que le Ministère se prépare à organiser en septembre 2012 les Etats Généraux de la justice où on devrait aborder toutes les questions sans faux-fuyants pour sauver ce pays car la justice est le pilier de la paix et de la sécurité.

¹ Voir le rapport d'observation de la gouvernance de décembre 2011 et celui de janvier à mars 2012

Au cours de ce premier semestre 2012, l'Institution de l'Ombudsman a été secouée surtout après la visite de l'Ombudsman dans les pays européens où il était allé expliquer le fonctionnement et les réalisations de son institution une année après sa mise en place. Après sa visite en Belgique, l'Ombudsman a alerté l'opinion qu'un petit groupe de corrompus cherchait à mettre fin à sa vie. La population a eu peur de ces révélations émanant d'une autorité bénéficiant normalement d'une protection spéciale eu égard à son rang protocolaire. Toutefois, malgré son engagement à révéler les noms de ce groupe, l'Ombudsman a opéré un virage à 180° en prétextant que sa fonction lui exige un devoir de neutralité. Alors que le Burundi est gangrené par la corruption, les Burundais auraient aimé qu'une autorité de ce rang puisse sortir de son silence en dénonçant ces corrompus. Mais à la surprise générale, c'est l'Ombudsman lui-même qui fut soupçonné de « *blanchiment d'argent* ». L'arroseur devenant arrosé, le cas de l'Ombudsman est un cas typique qui ne fait que douter de la sincérité et de l'honnêteté de nos hommes politiques. La moralisation de la vie politique reste partout une question de brûlante actualité.

D'autre part, concernant les rapports entre l'Etat et la société, on a observé que malgré les appels incessants au dialogue lancés au Gouvernement par les acteurs politiques et sociaux nationaux mais aussi par les partenaires du développement, le Gouvernement ne veut pas l'initier ni avec ces groupes armés ni avec les forces politiques de l'opposition extraparlamentaire regroupées principalement au sein de l'Alliance des Démocrates pour le Changement. Ainsi, au lieu de chercher comment créer un climat d'entente et de collaboration avec les autres forces du pays, on a observé qu'au cours de ce premier semestre 2012, le Gouvernement a plutôt attisé un climat de tensions entre lui et la société civile et les médias. Le Gouvernement les soupçonne de collusion avec les organisations internationales de défense des droits humains dont les rapports produits sur le Burundi sont souvent critiques et par conséquent le Gouvernement les rend responsables du « *ternissement de l'image du Burundi à l'extérieur* » bien que ces organisations situent leur action dans le cadre strictement professionnel et des libertés publiques.

Quant à ses rapports avec les partis politiques, on a observé une certaine persistance de divergences d'interprétation de certains chantiers gouvernementaux notamment la révision de la constitution, l'application de la nouvelle loi sur les partis politiques et la composition de la CVR. Le Forum politique permanent n'est pas parvenu à faire revenir les partis de l'ADC Ikibiri mais il a connu des remous internes qui l'ont empêché de fonctionner normalement puisque la majorité des membres de ce forum avaient désavoué leur Président. Maintenant qu'un nouveau Président vient d'être nommé, on espère que le Forum va s'activer pour qu'il soit le Forum de tous les partis politiques agréés au Burundi et que tous les acteurs politiques puissent prendre part activement à la préparation des élections de 2015. Par ailleurs, au cours de ce semestre, le CNDD-FDD a semblé se « *démilitariser* » puisque la nouvelle direction n'a pas un passé de rebelle. Quant à l'Uprona, il peine à se démarquer du parti dominant CNDD-FDD et semble s'enliser dans un conflit de leadership qui risque de lui coûter cher dans les élections à venir.

Concernant la gouvernance économique, le Burundi a finalisé et adopté son outil de planification du développement à savoir le Cadre stratégique de Lutte contre la pauvreté (CSLPII) en cohérence avec sa vision 2025. Cet outil permettra d'anticiper sur l'avenir d'un pays et ses transformations envisagées à court, à moyen et à long terme, secteur par secteur. Aussi, ce premier semestre 2012 a éprouvé durement les Burundais. Depuis le début de l'année 2012, les prix des denrées de base n'ont cessé de

monter (produits vivriers, eau et électricité, carburant, sucre, etc.) limitant les capacités de consommation des ménages devenus plutôt plus vulnérables et pauvres. Cette cherté de la vie a été ressentie à travers le pays qui pour la première fois a vécu la première manifestation contre la vie chère en mars 2012. Bien que le gouvernement avait pris certaines mesures de détaxation de certains produits vivriers dès le 15 mai 2012 dans le but d'alléger la vie chère, la révision budgétaire intervenue fin juin 2012 risque de détériorer la situation puisque le gouvernement vient de revoir à la hausse de certaines taxes sur les produits qualifiés de « luxe » comme les limonades, les liqueurs, les véhicules usagés, les bières, le tabac, ce qui constitue une pédagogie de l'austérité pour les ménages alors que le train de vie du Gouvernement n'a pas été touché d'un iota

Concernant la gouvernance administrative, on a constaté que les collectivités locales étaient plus occupées par les préparatifs et surtout la construction des œuvres (infrastructures) à présenter dans le cadre des festivités du cinquantenaire de l'indépendance du Burundi. Il a été remarqué que certains administratifs ont commis des abus pour collecter les montants exigés pour mettre en place ces œuvres notamment en faisant contribuer leurs administrés par force (Enseignants corrigeant le concours national à Bubanza) ou en détruisant un boisement de l'Etat sans avoir l'autorisation du ministre en charge de l'environnement (administrateur de la commune Nyabikere). Par ailleurs, sept ans après la mise en œuvre de la décentralisation territoriale au Burundi, une lenteur inquiétante est observée dans la décentralisation des communes urbaines de la Mairie de Bujumbura. Bien plus, on a observé beaucoup de grèves chez certains corps dues au non respect par le Gouvernement des accords conclus entre l'administration centrale et certaines organisations professionnelles.

Quant à la gouvernance sociale, ce secteur a connu beaucoup de problèmes dus notamment à la paupérisation grandissante de la population. Au cours de ce premier semestre 2012, le thème de la vie chère a fait couler beaucoup d'encre et de salive. En effet, la hausse vertigineuse des produits de première nécessité a détérioré considérablement les conditions de vie des ménages à la fois ruraux et urbains. Dans le domaine de la santé, le conflit entre les deux organisations de la société civile gestionnaires des fonds du PRIDE a perturbé la lutte contre le VIH et le sida au Burundi. On salue également la réintroduction de la nouvelle carte d'assurance maladie qui pourrait faciliter et améliorer le taux d'accessibilité aux soins de santé et l'espérance de vie. Quant au secteur de l'éducation, il a été caractérisé par des grèves répétitives des enseignants et des étudiants surtout dans l'enseignement supérieur. Ces grèves incessantes hypothèquent l'effectivité des réformes qui sont en train d'être conduites dans ce secteur car ces dernières sont plus exigeantes sur le respect du calendrier académique.

Au terme de l'analyse, les recommandations suivantes sont formulées :

Au Gouvernement

- privilégier le dialogue politique avec les forces vives de la nation comme base de résolution de tous les problèmes ;
- mettre en place des mesures visant à encourager le retour des leaders politiques en exil en vue de la préparation des élections de 2015 participatives, rassurantes et inclusives ;
- cesser de suspecter la société civile et les médias de collusion avec les malfaiteurs ;
- mettre en place une CVR neutre et crédible susceptible de réconcilier effectivement les Burundais ;
- garantir l'indépendance de la magistrature et combattre l'impunité;

- respecter la parole donnée lors des conventions collectives avec les syndicats ;
- améliorer les conditions de vie des fonctionnaires en revoyant à la hausse leurs salaires dans le cadre de l'harmonisation des salaires ;
- joindre les paroles à l'acte pour la politique de « tolérance zéro » ;
- garantir l'indépendance des organismes de lutte contre la corruption et les malversations économiques ;
- garantir le principe de l'inamovibilité des juges ;
- systématiser et vérifier les déclarations de patrimoine pour ses membres et les membres des organismes de lutte contre la corruption et les malversations économiques ;
- respecter le prescrit de la loi sur la distinction des fonctions politiques des fonctions techniques ;
- mettre en place la commission de recrutement du ministère de la Fonction publique avec la participation de la société civile et de faire connaître du grand public la procédure de recrutement et les voies de recours possibles.

Au parlement

- Collaborer avec la société civile et les médias en vue de réaliser des enquêtes parlementaires sur leurs révélations en matière de corruption et de malversations économiques et de violations des droits de l'homme ;
- Faire connaître au grand public les projets de loi adoptés ;
- Améliorer le travail de contrôle de l'action gouvernementale par la mise en place des commissions ;
- d'enquête parlementaire chaque fois que des doutes sont pressentis dans la gestion administrative et celle des projets et programmes gouvernementaux.

A la société civile et aux médias

- faire des critiques constructives envers le Gouvernement ;
- participer activement dans le processus de réconciliation nationale ;
- appuyer le Gouvernement dans la mobilisation des fonds pour le développement
- s'impliquer activement dans la défense des droits humains ;
- participer à la mise en œuvre effective de la politique de tolérance zéro contre la corruption et les malversations.

Aux partenaires de développement du Burundi

- appuyer le Burundi dans ses projets de développement et exiger des résultats ;
- continuer à faire des pressions pour que le Gouvernement s'aligne sur les principes de démocratie, de respect des droits humains et de la bonne gouvernance ;
- faire des pressions pour que le Gouvernement garantisse le retour paisible des leaders politiques en exil afin que le processus électoral de 2015 soit ouvert et inclusif ;
- faire des pressions et apporter les appuis nécessaires pour lutter contre l'impunité et l'indépendance de la magistrature ;
- financer le cadre stratégique de croissance et de la lutte contre la pauvreté ;
- suivre de près la mise en place de la CVR pour qu'elle respecte les standards internationaux ;
- aider le Gouvernement dans la mise en œuvre effective de la stratégie nationale de la bonne gouvernance.

0. Introduction

0.1. Contexte et justification

Dans son message du 31 décembre 2011 à la Nation, le Chef de l'Etat a annoncé quelques grands chantiers pour l'année 2012. Il a notamment évoqué la mise en place de la Commission Vérité/Réconciliation, la révision de la Constitution et d'autres lois, en particulier celles relatives aux élections et à la bonne Gouvernance, la réintroduction de la Carte d'Assurance Maladie (CAM), etc. Mais le chantier phare qui a été annoncé est la célébration du cinquantième anniversaire de l'indépendance du Burundi.

Un comité d'organisation a été mis en place avec un budget substantiel de 2 milliards de francs burundais déjà prévu dans le Budget Général de l'Etat, exercice 2012. C'est ainsi qu'au courant du premier semestre 2012, l'attention des acteurs politiques burundais semble avoir été essentiellement polarisée sur cet événement.

Dans les quatre coins du pays, c'est souvent le Chef de l'Etat en personne qui, à pas de charge, anime et participe aux chantiers des différentes constructions à inaugurer avec fierté au jour-anniversaire et même pendant tout le mois de juillet 2012. Dans le discours de mobilisation de chaque commune et de chaque province, le Chef de l'Etat ne cesse de répéter que « *chacun devra avoir des œuvres visibles à présenter* ».

De manière générale, les constructions privilégiées restent essentiellement des stades de jeux, des bureaux de provinces, des bureaux communaux, des villages, des écoles, des hôpitaux, des centres de santé et d'autres bâtiments divers.

Même si les institutions de la République mises en place après les élections de 2010 semblent fonctionner normalement, les Burundais, dans leur grande majorité, sont restés aux prises avec leurs défis et préoccupations liés notamment à la pauvreté, à l'insécurité quasi-chronique, à la violation des droits humains, à l'impunité, à la corruption, à la « cherté de la vie » quotidiennement exacerbée par certaines taxes sur les produits vivriers collectées l'Office burundais des recettes, OBR ; etc.

Comme il le fait tous les six mois depuis déjà trois ans, l'Observatoire de l'Action Gouvernementale, OAG, voudrait réaliser un rapport d'observation de la gouvernance au courant du premier semestre 2012.

Ce rapport traitera du fonctionnement des institutions (Gouvernement, Parlement, système judiciaire, Partis politiques, Corps de défense et de sécurité), des relations entre le Gouvernement et ses partenaires, de l'environnement politique, économique, social, des droits humains et de la sécurité.

Un accent particulier sera mis sur le fonctionnement de la justice burundaise. En effet, en plus du lent traitement judiciaire de certains dossiers symboliques, notamment l'affaire Ernest Manirumva ou encore les massacres de Gatumba, la justice burundaise reste caractérisée par une nette lenteur dans le traitement des dossiers judiciaires, une politisation des dossiers judiciaires, de nombreux cas d'exécution extrajudiciaire, d'emprisonnements abusifs, etc. Ce sombre tableau fait douter de l'existence d'une véritable indépendance de la magistrature au Burundi. Ce qui est d'ailleurs corroboré

par une étude commanditée et publiée en 2010 par l'Observatoire de l'Action Gouvernementale, portant sur «l'analyse de l'indépendance de la magistrature au Burundi : droits et réalités ».

0.2. Objectifs de l'étude

0.2.1. Objectif global

Contribuer à la promotion de la gouvernance juste et démocratique fondée sur les bonnes pratiques et des valeurs d'intégrité, de transparence et de respect des normes et de la déontologie professionnelle dans la gestion des affaires publiques

0.2.2. Objectifs spécifiques

- Faire un aperçu global sur les aspects de la gouvernance politique, économique, administrative et sociale qui ont caractérisé le premier semestre 2012 au Burundi;
- Faire une analyse approfondie sur le fonctionnement des institutions (Gouvernement, Parlement, partis politiques, Corps de Défense et de Sécurité, etc.) ;
- Faire une analyse du fonctionnement de la Justice au cours du premier semestre 2012 par rapport aux dossiers phares ;
- Faire une analyse des relations entre le Gouvernement et ses partenaires ;
- Faire une analyse de l'environnement économique, social, des droits humains et de la sécurité ;
- Dégager les forces et les faiblesses de la gouvernance au cours de cette période ;
- Faire des propositions de solutions en vue d'une justice indépendante et d'une gouvernance juste et démocratique au Burundi.

0.3. Méthodologie

L'objectif de la rédaction de ce rapport est d'être le plus objectif possible. Pour y arriver, une attention particulière a été portée sur la collecte de l'information. La technique utilisée a été celle de la recherche documentaire. En effet, la plupart des thématiques sont documentées par divers acteurs. Il a été question de confronter les différentes sources en lisant tous les rapports disponibles surtout ceux sur les droits humains provenant de l'APRODH, d'Amnesty International, Human Wright Watch, International Crisis Group, Ligue Iteka, etc.

Pour les autres thématiques, il y a eu recours aux entretiens directifs avec les responsables sectoriels pour s'enquérir de la réalité sur terrain de la part des praticiens. Cela permet de confronter les points de vue des uns et des autres et constituer une base d'analyse plus ou moins objective.

0.4. Structure du rapport

Le rapport d'observation de la gouvernance est articulé autour de l'introduction et des recommandations, du premier chapitre sur des lieux de la gouvernance politique, du deuxième chapitre sur l'état des lieux de la gouvernance économique, administrative et sociale et enfin de la conclusion.

Le premier chapitre est subdivisé en deux points à savoir le fonctionnement des institutions et celui des rapports entre l'Etat et la société. Quant au deuxième chapitre, il est articulé autour des trois

thématiques de la gouvernance, c'est-à-dire la gouvernance économique, la gouvernance administrative et enfin la gouvernance sociale.

Chapitre 1. Etats des lieux de la Gouvernance politique

Le chapitre sur l'analyse de la gouvernance politique s'intéresse au fonctionnement des institutions ainsi que l'état des rapports entre l'Etat et ses partenaires sociaux et politiques. Ainsi au cours de ce premier semestre 2012, le Gouvernement n'a connu aucune crise institutionnelle qui lui aurait empêché de mettre en œuvre tous les chantiers auxquels il s'était engagé à mettre en œuvre. On a observé que le Gouvernement à travers ses appareils de défense et de sécurité n'est pas parvenu à endiguer la violence et l'insécurité. En effet, beaucoup de cas de violences et d'insécurités armées ont été observés dans la province de Bubanza à cause de l'incursion des groupes armés en provenance de la RDC. Par ailleurs, le Parlement a continué à faire normalement son travail sans que l'on observe sa grande préoccupation par rapport aux violations des droits humains et aux dossiers de malversations économiques. L'Institution de l'Ombudsman a été fragilisée par son manque de courage à dénoncer, malgré sa promesse de le faire, le « *groupe de corrompus* » et le revirement de la situation où finalement c'est lui qui fut soupçonné dans le dossier de blanchiment d'argent par la justice belge.

Quant aux rapports entre l'Etat et la société civile d'une part ; entre l'Etat et les médias et les partis politiques d'autre part, ils ont été caractérisés par de vives tensions et de divergences d'interprétation de certains chantiers gouvernementaux.

1.1. Le fonctionnement des institutions

Durant ce premier semestre 2012, le Burundi n'a pas connu une crise institutionnelle car toutes les institutions politiques (gouvernement, parlement et conseils communaux) sont dominées par le parti CNDD FDD. Elles ne devraient pas connaître de blocage. Mais, ces institutions sont moins efficaces car incapables de répondre aux besoins réels de la population. L'armée peine à rétablir la sécurité, la police est pointée du doigt par les défenseurs des droits humains pour certains abus et la justice est moins indépendante et moins garante de l'impunité. Le Gouvernement n'assure pas parfaitement la cohésion nationale et semble se diriger vers la mise en place d'une commission vérité et réconciliation moins consensuelle sur sa composition. Le Burundi offre l'image d'un pays corrompu et de violations des droits humains.

1.1.1. Le pouvoir exécutif

1.1.1.1. Stabilité institutionnelle

Le premier semestre 2012 a été caractérisé par une stabilité institutionnelle du Gouvernement. Mis à part deux légers remaniements ministériels respectivement opérés en février et en mai 2012, nous pourrions dire que la stabilité institutionnelle est restée intacte. En effet, le Président de la République a signé le décret n°100/36 du 8 février 2012 portant nomination de certains membres du gouvernement qui a consacré deux entrées et deux sorties du Gouvernement. Ainsi Monsieur Tabu Abdallah Manirakiza a remplacé Madame Clotilde Nizigama au Ministère des Finances et de Planification du développement économique. Cette dernière venait d'être désignée comme Secrétaire Général Adjoint chargée des Programmes, du Budget, de l'Administration et des Ressources Humaines à la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC).

L'autre entrée est celle de Monsieur Issa Ngendakumana, jusqu'alors député à l'Assemblée Législative de l'Afrique de l'Est. Ce dernier a remplacé Monsieur Jean Baptiste Gahimbare au Ministère de la

Bonne Gouvernance et de la privatisation des entreprises publiques dont il était à la tête depuis le 29 août 2011.

Le Président de la République a procédé aussi à un autre léger remaniement ministériel par décret n°100/132 du 8 mai 2012 portant nomination d'un membre du gouvernement en la personne de Mademoiselle Léontine NZEYIMANA comme Ministre à la Présidence Chargée des Affaires de la Communauté Est Africaine (EAC) en remplacement de Madame Hafsa MOSSI nouvellement élue à l'Assemblée Législative de l'Afrique de l'Est. C'est le troisième remaniement ministériel opéré par le Président Nkurunziza au cours de son second mandat, la première ayant intervenu le 7 novembre 2011 où 4 ministres étaient entrés au Gouvernement.

1.1.1.2. Forte focalisation sur le cinquantenaire de l'indépendance

Malgré la stabilité du Gouvernement, ce dernier peine à mettre en œuvre ses engagements pour l'année 2012. En effet, le Président de la République dans son discours du Nouvel An 2012 s'était engagé à mettre en œuvre quelques chantiers dont la célébration du cinquantenaire, la mise en place de la Commission Vérité Réconciliation, les consultations sur la révision de la Constitution et les autres lois en rapport avec les élections et la bonne gouvernance.

Au cours de ce premier semestre 2012, seule la célébration du cinquantenaire a eu lieu et on n'est pas à mesure de penser que les autres chantiers seront mis en œuvre dans les six mois à venir eu égard au contexte économique très difficile.

La préparation et la célébration du cinquantenaire de l'indépendance constituent l'événement majeur pour l'année 2012. Ainsi au cours de ce premier semestre 2012, l'attention de l'exécutif était braquée sur cet événement et sur les œuvres à présenter. Toutefois, il y a lieu de regretter que la célébration du cinquantenaire de l'indépendance a été réduite au septennat du Président Pierre NKURUNZIZA. Toutes les 50 œuvres nationales sélectionnées à cet effet ont été réalisées au cours de ce septennat. Dans cette optique, on dirait qu'avant le Président Nkurunziza, les Burundais n'ont rien réalisé pour le pays et pour l'indépendance.

Normalement, la célébration de 50 ans de l'indépendance devrait être l'occasion de se réjouir de tout ce que les Burundais ont réalisé au cours de cette période faisant la fierté de notre pays même avec l'aide de nos partenaires. Mais cette célébration a mis dans l'ombre d'autres projets et réalisations antérieurs. Elle aurait ainsi constituer pour le Gouvernement un moment d'auto – critique et de réflexion sur les réformes politiques à mettre en place afin de rassurer les partenaires du développement du Burundi qui sont très critiques sur l'état de la gouvernance et des droits humains.

1.1.1.3. Insécurité grandissante

Le premier semestre 2012 a été caractérisé au niveau des forces de défense nationale par une recrudescence des violences armées. De manière générale, toutes les autorités du pays qualifient le Burundi d'un pays post-conflit et en paix. Pourtant, le premier semestre 2012 a vu la recrudescence des violences armées à la base de la peur panique qui s'est installée chez les habitants de certains coins du

pays notamment dans les communes de Mpanda, Gihanga et Muzinda bien que l'administration et les forces de défense nationale aient toujours nié l'importance de ces événements en continuant de les qualifier de « malfaiteurs », de « bandits armés », etc.

En outre, l'existence des bandes armées a été signalée dans la plupart des régions militaires notamment dans la première région militaire (Bujumbura, Bubanza et Cibitoke), dans la deuxième région militaire (Muramvya, Kayanza et Ngozi) et dans la Cinquième région militaire (Bururi, Makamba et Rutana). Partout, des violences armées sous forme de vol armé, embuscades et parfois même des affrontements directs avec les militaires de la FDN ont été observés dans le souci de les « *mettre hors d'état de nuire* ». Ainsi dans la première région militaire, « *un groupe de bandits armés s'est observé dans la commune Murwi au mois de janvier [...] cette bande a été anéantie* ».

Dans la première et dans la deuxième région militaire surtout dans les zones situées de part et d'autre de la Kibira, c'est-à-dire dans les provinces de Muramvya, Kayanza et Bubanza, les populations de ces localités signalaient déjà au mois de mai 2012 que la forêt de la Kibira « *abriterait des hommes armés* »² qui commettraient souvent des forfaits envers la population. Ainsi, dans la nuit du 13 mai 2012, sur la colline Rweteto (commune Bukeye, province Muramvya), un groupe d'hommes armés de fusils et en uniformes militaires a tendu une embuscade à des véhicules en tirant sur les passagers d'une camionnette en direction de Ngozi.

Bien plus, le mois de juin 2012 a vu aussi la recrudescence des violences armées dans la première région militaire où un groupe d'hommes armés aurait franchi la frontière en s'introduisant au Burundi à partir de la RDC. Les habitants de la localité de Rugazi auraient fui les combats où l'armée aurait utilisé des moyens importants pour mettre ce groupe hors d'état de hors de nuire. En effet, d'après le porte parole de l'armée, 41 assaillants auraient été tués et une dizaine d'autres auraient fui. D'après ces informations, on comprend l'importance de ce groupe par rapport à d'autres groupes déjà signalés composés d'une dizaine ou de quelques unités qui pourraient être raisonnablement assimilés à des bandits armés au vu de leur effectif très réduit et à leurs modes d'action. Mais quand un groupe armé atteint une cinquantaine d'hommes ou plus et qu'il affronte l'armée pendant quelques jours avec l'usage supposé des moyens importants comme l'hélicoptère, il devient difficile de soutenir la thèse de « *petits groupes de bandits qui se cachent dans la Kibira*³ » et incapables d'attaquer des positions militaires. Les affrontements de juin 2012 entre l'armée et ces groupes armés dans Rugazi semblent cautionner la thèse d'une tentative de perturber les fêtes du cinquantenaire de l'indépendance du Burundi.

Dans la cinquième région militaire, au mois d'avril 2012, en province Bururi, un groupe de bandits armés opérant sur la route Rumonge-Buyengeru a été démantelé et quatre bandits ont été attrapés avec quatre armes. De même, le 24 mai 2012, dans la province de Makamba entre les communes de *Mabanda et Nyanza – Lac cinq bandits armés ont tendu une embuscade à des commerçants de vaches et ont volé près de 20.000.000 Fbu. Mais suite à la bonne collaboration entre les forces de l'ordre et la*

² Dieudonné HAKIZIMANA, « La Kibira abriterait des hommes armés », IWACU n°167, 18 mai 2012, p.15

³ Propos tenus par le Gouverneur de Muramvya Oscar NDAYIZIGA dans Journal IWACU n°167, vendredi 18 mai 2012, p.15

population, quatre de ces bandits ont été attrapés avec trois fusils, trois grenades et à peu près 10.000.000 Fbu⁴ ».

Par ailleurs, les observateurs avisés ont fait état au mois d'avril 2012 des opérations militaires menées conjointement par les FDN et les FARDC « *à la traque des FNL au Congo* ». ⁵ Ces opérations auraient abouti à l'éventuelle neutralisation du Colonel Pierre Claver Kabirigi, chef des Forces pour la Restauration de la Démocratie, groupe armé créé en novembre 2011.

La police nationale a poursuivi au cours du premier semestre 2012 son travail de sécurisation de la société et des institutions avec un souci d'être une police de proximité. Toutefois, beaucoup de griefs sont formulés à l'endroit de certains membres de ce corps qui seraient impliqués dans des actes d'enlèvement, d'assassinats et d'exécutions extrajudiciaires commis au Burundi. En effet, il est reporté souvent à la radio que tel cadre du commissariat de police de telle province ou tel agent de police de la documentation aurait été à la base de la disparition, de l'assassinat ou des actes de torture à l'endroit d'un simple citoyen.

Par ailleurs, certains hauts gradés de la police sont cités dans certains dossiers judiciaires en rapport avec la violation des droits de l'homme notamment dans le dossier d'assassinat d'Ernest Manirumva, le dossier de massacre de Gatumba et d'autres dossiers.

1.1.1.4. Controverses dans le processus de mise en place de la Commission Vérité et Réconciliation (CVR)

Depuis l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi un grand retard a été déjà enregistré dans la mise en place de la Commission Vérité et Réconciliation. Pourtant c'est le premier mécanisme qu'il fallait mettre en place. Car cette Commission devrait naître au plus tard six mois après l'entrée en fonction du gouvernement de transition. Malgré cela le gouvernement de transition a passé près de 5ans sans la mettre en place. Le pouvoir du CNDD-FDD n'a pas non plus évolué sur ce dossier.

Toutefois, le Président de la République a promis dans son discours du Nouvel An 2012 sa mise en place au cours de cette année 2012. Mais au cours de ce premier semestre 2012, des divergences sont apparues sur la mise en place de cette commission. En effet, depuis fin 2011, certains Burundais et organisations de la société civile n'ont pas compris pourquoi le Gouvernement du Burundi a ouvert des séances d'information à l'intention des différentes catégories sociales sur la mise en place des mécanismes de justice transitionnelle au Burundi. Ils ne voyaient pas la finalité de cette activité d'autant plus que l'essentiel avait été fait.

Les points de divergences résident au niveau de la crédibilité et de l'objectivité de la CVR d'autant plus que le comité technique mis en place par le gouvernement le 13 juin 2011 a proposé la création d'une CVR constituée de 11 membres burundais en tenant compte des équilibres politiques, ethniques, régionales, de genre, issus des confessions religieuses et de la société civile. Pour le Comité Technique

⁴ Capitaine HAKIZIMANA Prosper, « La sécurité est bonne dans la cinquième région militaire », in Journal de la force de défense nationale n°064, juin 2012, p.5

⁵ HAKIZIMANA Dieudonné, BIGIRIMANA Christian et BAHATI Jackson, « Les FARDC et la FDN. A la traque des FNL au Congo », Journal IWACU n°163, 20 avril 2012, p.4

(CT), une CVR composée exclusivement des nationaux s'explique par le souci de vouloir préserver l'indépendance et la souveraineté du Burundi. En outre, le problème de langue ne faciliterait pas la tâche aux commissaires étrangers qui devraient enquêter sur les victimes et les témoins burundais qui parlent exclusivement la langue nationale. Cette CVR devait être appuyée par un conseil consultatif international de cinq personnalités.

Le Comité Technique (CT) burundais chargé de la mise en place des mécanismes de justice transitionnelle avait proposé la création d'une CVR constituée de 11 membres burundais en tenant compte que la CVR soit appuyée par un Conseil consultatif international de cinq personnalités. Certains représentants des partis politiques estiment que la présence des étrangers dans la CVR rendrait cet organe, qui est une émanation du droit international, plus crédible. Mais à l'issue des consultations populaires une grande majorité de la population voulait la mise en place d'une CVR mixte tel que ça avait été proposé par la mission Kolomoh. En effet, il avait proposé que : « *dans le souci de favoriser le renforcement de l'objectivité, l'impartialité et la crédibilité de la commission, ainsi que la participation des Burundais au processus d'établissement de la vérité historique et de réconciliation nationale, [...] que cette commission soit mixte, avec une forte composante internationale, et qu'elle soit donc constituée par deux éléments nationaux et trois éléments internationaux*⁶ ».

De même la Mission avait également proposé que la chambre spéciale ait « *une composition mixte comprenant une majorité de juges internationaux, un procureur international et un greffier. Le Bureau du procureur et le greffe comprendraient un important élément international*⁷ ».

Les propositions du Comité technique pourraient être vues comme une marche en arrière par rapport aux engagements et témoigneraient également des attermolements impossibles à comprendre pour un gouvernement qui serait engagé à lutter contre l'impunité et à engager le Burundi sur la voie de la réconciliation.

Jusqu'à présent le Gouvernement du Burundi n'a pas encore fait preuve de volonté politique notamment par l'établissement du calendrier fonctionnel pour la mise en place des actes fondateurs de ces mécanismes. Il n'a pas non plus procédé à la publication du chronogramme d'activités faisant partie de ce processus de justice transitionnelle. De même, on ne voit pas quelles actions destinées à accompagner et à soutenir les victimes et survivants pour qu'ils puissent participer pleinement dans le processus notamment via la mise en place d'un système rassurant de protection des victimes et témoins.

En outre, eu égard au contexte politique d'insécurité et de violations des droits humains, il n'est pas sûr que les conditions seraient réunies pour la réussite de ces mécanismes. En effet, le processus exigera que la sécurité des populations et l'indépendance des institutions chargées de la protection des droits de l'homme et de la promotion de l'Etat de droit soient suffisamment garanties et renforcées.

⁶ Clotilde NGENDAKUMANA, « *La justice transitionnelle dans tous ses états : étude des cas. Burundi* », Le Ministère français des Affaires étrangères, Le département fédéral des Affaires étrangères de Suisse, Le centre sous-régional des Nations Unies pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale et le Centre International pour la justice transitionnelle, **La justice transitionnelle dans le monde francophone : état des lieux**, conférence paper 2/2007, p. 119 consultée le 25 juin 2012 à 11 h 00 sur le site www.cnudhd.org/rapportjustice.pdf

⁷ Ibidem

1.1.1.5. Vers le ravivage du phénomène identitaire ?

Depuis l'indépendance du Burundi, le pays a été le théâtre à intervalles presque réguliers des violences politiques de grande intensité et des crimes de masse fondés sur la haine interethnique. Depuis 2000, l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi a essayé de résoudre cette question par l'introduction des quotas ethniques dans la gestion du pays et par la fusion de l'armée nationale et des mouvements politiques armés, anciens groupes armés. Les Burundais pourraient se vanter d'avoir résolu avec plus ou moins de réussite la question ethnique mais l'ethnie reste évidemment une ressource politique susceptible d'être instrumentalisée à tout moment par des politiciens spéculateurs.

Durant ce premier semestre 2012, l'opinion publique a cru déceler certains indices susceptibles de raviver le phénomène ethnique. Cette réactivation de ce phénomène pourrait être analysée en prenant trois cas à savoir l'interprétation du recensement ethnique dans les institutions étatiques et paraétatiques, les propos dangereux tenus par le représentant du CNDD-FDD en Espagne et les menaces proférés par le président du CNTB aux sinistrés de Ruhororo et Tangara liés à la fermeture des camps de déplacés.

1.1.1.5.1. Le recensement ethnique dans les institutions étatiques et paraétatiques

Le premier semestre de 2012 a vu le ravivage du phénomène ethnique au Burundi à la suite du recensement ethnique organisé par le sénat burundais au cours du mois de mai 2012 dans les institutions étatiques et paraétatiques. En effet, la constitution dote au Sénat les compétences de « mener des enquêtes dans l'administration publique et, le cas échéant, faire des recommandations pour s'assurer qu'aucune région ou aucun groupe n'est exclu du bénéfice des services publics⁸ » mais aussi de « contrôler l'application des dispositions constitutionnelles exigeant la représentativité ethnique et de genre et l'équilibre dans toutes les structures et les institutions de l'Etat notamment l'administration publique et les corps de défense et de sécurité⁹ ».

Toutefois, ces enquêtes devraient concerner uniquement des personnalités nommées par décret. Mais il peut arriver que des responsables très zélés puissent aussi étendre ce recensement à d'autres catégories des personnels. Il en a été ainsi pour ledit recensement à la Regideso et au Ministère de la Justice. De même à l'université du Burundi, certains enseignants avaient déjà rempli les fiches d'identification avant que les enseignants ne dénoncent ce recensement. L'opinion publique y a vu donc des manœuvres de politisation et d'ethnisation de l'administration publique alors que d'après Max Weber, elle devrait être « professionnalisée, dépolitisée et rationalisée » pour servir de « fondement d'un traitement égal et impersonnel de tous les citoyens sur la base de règles générales, préétablies et connues de tous¹⁰ ». C'est dans cette optique qu'elle devient « un agent de la démocratisation sociale parce qu'en valorisant le diplôme, dans l'accès aux positions administratives, elle participe au nivellement des différences sociales et à l'expansion du système éducatif¹¹ ». Bien plus, quand bien même ce recensement ethnique serait fondé sur la correction des déséquilibres ethniques dans

⁸ République du Burundi, Loi n°1/010 du 18 mars 2005 portant promulgation de la Constitution de la République du Burundi, article 187, alinéa 4

⁹ Idem, alinéa 5

¹⁰ BEZES, Philippe, « Construire des bureaucraties wébériennes à l'ère du New Public Management ? », **Critiques internationales**, 2007/2, n°35, p.9

¹¹ Ibidem

l'administration publique, cette correction ne concernerait uniquement que les fonctions politiques en respect strict de la Loi n°1/09 du 17 mars 2005 portant distinction des Fonctions politiques des Fonctions techniques.

Bien que ce recensement ethnique avait le but de voir l'état des lieux des équilibres (ethnique, régional et de genre) prévus par l'Accord d'Arusha, il a débouché sur des controverses et il a ravivé la question ethnique sur les lieux de travail.

1.1.1.5.2. Les menaces de fermeture par force les sites de déplacés de 1993.

Les centres de déplacés, sites de fortune et de refuge, créés dans la précipitation en pleine crise de 1993 par les forces de l'ordre pour protéger les tutsi en danger d'extermination après l'assassinat du Président NDADAYE Melchior en octobre 1993 sont toujours là. Ces sites sont implantés souvent dans les terres domaniales de l'Etat et/ou dans les terres des particuliers.

Aujourd'hui, 18 ans après, les propriétaires commencent à réclamer leurs terres auprès de la Commission Nationale des Terres et Autres biens. C'est dans cette optique de saisie de la CNTB que lors de sa visite au camp des déplacés de Ruhororo le 19 avril 2012, le Président de la Commission Nationale « *Terres et Autres biens* », aurait tenu des propos menaçant de fermer par force les camps des déplacés de Ruhororo, Mubanga et Tangara de la province Ngozi. Ces menaces ont été proférés après les tentatives de fermer les camps de déplacés de Mutaho et Rango.

Ainsi la fermeture forcée des camps de déplacés majoritairement « tutsi » dans le contexte politique actuel ne ferait que diviser ethniquement le peuple burundais tant meurtri par plusieurs cycles de violence alors que les plaies de la crise sociopolitique de 1993 ne sont pas encore cicatrisées.

1.1.1.6. De la rigidité aux petits pas vers le dialogue politique

Le premier semestre 2012 pourrait avoir enclenché un désamorçage du dialogue rompu entre principaux acteurs politiques burundais depuis les élections générales de 2010. En effet, certains leaders politiques vivent actuellement à l'étranger : ce qui prive ainsi le pays d'une opposition politique interne solide et par conséquent de l'équilibre politique nécessaire dans les institutions politiques du pays.

Face à ce déficit démocratique¹² des institutions, depuis 2010, des appels au dialogue politique ont été lancés par une multiplicité d'acteurs, nationaux et internationaux, aux acteurs politiques burundais pour qu'ils « renormalisent » la vie politique burundaise. Mais ces appels formulés à maintes reprises n'ont pas encore débouché sur un vrai dialogue entre les acteurs politiques burundais. Les uns et les autres ont crampé sur leurs positions en entretenant de façon volontariste une certaine confusion sur les termes « dialogue » et « négociation ».

Le Gouvernement a laissé miroiter qu'il était ouvert au dialogue avec toutes les forces politiques et opposé aux négociations qui viendraient remettre en cause le résultat des élections de 2010. En vue de discuter de tous les problèmes de fonctionnement des partis politiques mais aussi de tous les autres

¹² Parmi les caractères de la démocratie il ya l'obligation pour la majorité de respecter l'opposition ; ce qui entraîne deux conséquences d'après Jean Louis QUERMONNE : le droit pour l'opposition à la libre critique, et le droit, à la suite de nouvelles élections libres, à l'alternance au pouvoir. (Jean Louis QUERMONNE, **Les régimes politiques occidentaux**, Paris, Editions du Seuil, 5^{ème} édition mise à jour, 2006, p.18)

problèmes politiques, le Gouvernement leur a toujours proposé de débattre de toutes ces questions dans le Forum des partis politiques. Mais les partis politiques regroupés au sein de l'Alliance des Démocrates pour le Changement a refusé de rejoindre les autres partis dans ce forum et a presque toujours boycotté les réunions organisées par les deux vice-présidents de la République à l'intention des partis politiques. C'est pourquoi, le Gouvernement indique que le lieu le plus sûr pour débattre de toutes les questions politiques est le Forum des partis politiques, ce que contestent évidemment l'Alliance des Démocrates pour le Changement qui y voit plutôt un outil du parti au pouvoir pour légitimer son action.

Bien plus, le Gouvernement pense que chaque fois qu'il organise des réunions dans lesquelles il invite tous les partis politiques, il crée des espaces de dialogue. Les membres de l'ADC Ikibiri ont déjà boycotté ce genre de réunions politiques où on n'aborde pas toutes les questions. En clair la position du Gouvernement contre des dialogues isolés n'a pas bougé d'un cran depuis 2010 comme cela transparaît dans le discours du Nouvel An 2012 du Président de la République au point 54. Il dit ceci : *« Nous lançons un appel à certains politiciens qui semblent demander ce qu'ils ne veulent pas avoir afin qu'ils se ressaisissent. En effet, ils demandent le dialogue et refusent de s'asseoir avec les autres politiciens ou frères Burundais. Nous leur rappelons la position qui est la nôtre : Nous ne ferons pas de dialogue avec un groupe isolé en excluant les autres, et Nous ne tomberons jamais dans le piège de faire que les politiciens se prétendent être au-dessus des autres citoyens burundais, ou bien que ce sont eux qui disposent des réponses appropriées aux questions de tout le pays. Quant aux négociations qui viendraient remettre en cause les décisions du peuple exprimées à travers les élections démocratiques, ces politiciens pourront attendre, et attendre encore. Qu'ils ne s'y trompent plus, les temps ont changé. Au lieu de s'éterniser dans cette illusion, qu'ils se lancent plutôt dans les préparatifs des élections de 2015, et c'est le moment favorable¹³».*

Bien que les acteurs politiques ne changent pas facilement leurs positions, eu égard au contexte politique actuel issu du contentieux électoral de 2010, le dialogue politique revêt une certaine urgence. En effet, ce dialogue politique ne ferait que normaliser la vie politique burundaise. Depuis 2010, les principaux leaders des partis politiques de l'opposition ont fui le pays et vivent en exil à l'étranger. Il s'agit des leaders du CNDD, du MSD, de l'ADR, du FNL et du Porte Parole du FRODEBU¹⁴.

Malgré cette rigidité, on salue au cours de ce premier semestre 2012 l'organisation à Caux (suisse) par l'ONG Initiatives et Changement, d'« Atelier sur le leadership » à l'intention des leaders des partis politiques internes et ceux se trouvant à l'étranger. L'exemple de Caux pourrait être ainsi reproduit au niveau interne et ne fait que montrer ce qu'il faudrait faire pour bâtir une société rassurante et paisible pour tout le monde.

¹³ Point 54 du Discours à la Nation du Président de la République du Burundi, Pierre NKURUNZIZA, à l'occasion du Nouvel An 2012

¹⁴ Au moment de la publication de ce rapport, Monsieur Pancrace CIMPAYE, jadis porte-parole du FRODEBU est rentré au pays dès le 1^{er} juillet 2012

1.1.2. Le parlement

Au cours du premier semestre 2012, le parlement (assemblée nationale et sénat) était stable et il n'a connu aucune perturbation dans son fonctionnement. En effet, cela était prévisible eu égard à sa configuration politique dominée par le parti CNDD-FDD.

Au cours de cette période, le parlement a réalisé ses missions principales axées sur la législation et le contrôle de l'action gouvernementale. Toutefois, le sénat est doté de certaines missions spécifiques. D'une part, il réalise des enquêtes dans l'administration publique afin de garantir les équilibres ethniques et régionaux entre Burundais tels que définis par l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation. D'autre part, il approuve certaines nominations prévues par la constitution selon l'article 187, alinéa 9 qui stipule que le sénat est doté des compétences « *d'approuver des nominations uniquement aux fonctions* » énumérées. Concernant la mission législative, plusieurs (Voir infra) projets de loi ont été adoptés au cours de ce premier semestre 2012.

La session extraordinaire de janvier 2012 a vu l'adoption du projet de loi portant révision de la loi n° 1/03 du 19 février 2009 relative à l'organisation de la privatisation des entreprises à participation publique, des services et des ouvrages publics (Adopté le 19 janvier 2012).

Concernant la session ordinaire de Février 2012, le parlement a adopté 5 projets de loi à savoir le projet de loi portant organisation du secteur semencier au Burundi ; le Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses trois protocoles additionnels ; le Projet de loi portant code de l'aviation civile au Burundi ; le Projet de loi portant suppression de la taxe hôtelière et touristique et enfin le Projet de loi portant code de l'eau au Burundi.

Concernant la session extraordinaire de mai 2012, le parlement a adopté 4 projets de loi dont le projet de loi portant amendement d'une disposition de la loi n° 1/24 du 31 décembre 2011 portant fixation du budget général de la République du Burundi pour l'exercice 2012 ; le projet de loi portant amendement d'une disposition de la loi n° 1/10 du 30 juin 2009 portant application du tarif extérieur commun « TEC » de la Communauté Est Africaine ; le projet de loi portant amendement d'une disposition de la loi n° 1/22 du 26 mai 2006 portant création de la redevance administrative et enfin le projet de loi portant amendement d'une disposition de la loi n° 1/02 du 17 février 2009 portant institution de la taxe sur la valeur ajoutée « TVA ». L'adoption de ces projets de loi était une manière de donner un fondement juridique aux mesures gouvernementales pour alléger la vie chère des Burundais prises le 1^{er} mai 2012 par le chef de l'Etat burundais.

Jusque fin juin 2012, les projets de loi suivants ont été adoptés :

- Le projet de loi portant ratification par la République du Burundi de la constitution de la commission africaine de l'aviation civile (CAFAC)
- Le projet de loi portant ratification de l'accord de transit et de transport du corridor nord (ATT-CN), signé à Nairobi le 6 octobre 2007
- Le projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'accord de cofinancement de la route Bujumbura-Nyamitanga, signé le 22 avril 2012

- Le projet de loi portant organisation générale des ordres nationaux, des décorations et des titres honorifiques
- Le projet de loi portant fixation du budget révisé de la République du Burundi pour l'exercice 2012

Par contre, il a été constaté que tous les projets de loi transmis par le Gouvernement à l'Assemblée nationale n'ont pas été étudiés. Il y a même des projets de loi transmis au mois de janvier 2012 qui n'ont pas été adoptés jusqu'à présent. Il s'agit notamment du projet de loi en rapport avec le fonctionnement des partis de l'opposition.

En outre, l'Assemblée nationale s'est refusé à adopter un projet de loi présenté par le Gouvernement. Ce projet de loi touchait aux avantages des parlementaires notamment pécuniaires en instituant le paiement des impôts par les dignitaires. L'Assemblée nationale a estimé que la proposition n'était pas conforme à la Constitution burundaise. Ce refus a été interprété par l'opinion comme une « *incivilité fiscale* ». On pourrait même affirmer que le parlement ne semble pas travailler pour les intérêts de la population qui l'a élu.

Mis à part ce travail législatif, le parlement a réalisée aussi sa mission de contrôle de l'action gouvernementale en adressant des questions orales aux membres du gouvernement. Ainsi l'Assemblée nationale a procédé à ces séances de questions orales suivantes :

- Le 29 février 2012 : le Ministre de la sécurité publique et le Ministre des transports, des travaux publics et de l'équipement
- Le 23 mars 2012 : le Ministre de la santé publique et de la lutte contre le sida
- Le 03 avril 2012 : le Ministre de l'enseignement de base et secondaire, l'enseignement des métiers, de la formation professionnelle et de l'alphabétisation
- Le 16 avril 2012 : le Ministre de la santé publique et de la lutte contre le sida
- Le 27 avril 2012 : le Deuxième Vice président de la République sur les questions en rapport avec la vie chère.

Quant au Sénat, les sénateurs ont convoqué plusieurs ministres pour répondre aux questions des sénateurs durant toutes les sessions extraordinaires et ordinaires. Les questions orales ont été adressées aux ministres suivants :

n°	Date	Membre du Gouvernement	Thème
1.	21 juin 2012	Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale	Prestation des missions diplomatiques du Burundi à l'étranger en matière de mobilisation des investisseurs et de défense de l'image et des intérêts du pays
2	19 juin 2012	Ministre de l'Enseignement de base et secondaire, de l'Enseignement des Métiers, de la Formation professionnelle et de l'Alphabétisation	Difficultés de fonctionnement de la Régie des Productions Pédagogiques (RPP)
3	20 avril 2012	Premier Vice-président de la République	La problématique de la politique de décentralisation au Burundi en général et de la mairie de Bujumbura en particulier
4	17 avril 2012	Ministre des Transports, des Travaux publics et de l'Equipement	La réglementation des systèmes de transports routiers intérieurs
5	12 avril 2012	Ministre de l'intérieur	La problématique de la politique de décentralisation au Burundi en général et de la mairie de Bujumbura en particulier
6	12 avril 2012	Ministre de l'intérieur et le Ministre de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme	Destruction du boisement public en commune Nyabikere, province Karuzi
7	28 février 2012	Ministre de la Sécurité publique et le Ministre de l'Intérieur	Faits sociaux ayant une incidence sur les mœurs et la sécurité publique

Au cours de cette période, l'Assemblée Nationale s'est impliquée dans les dossiers nationaux de bonne gouvernance économique et sociale en réalisant des enquêtes parlementaires notamment sur la REGIDESO et le conflit lié à la gestion du projet PRIDE.

Le Sénat a aussi confirmé certaines nominations prévues par la constitution au mois de février 2012 pour les magistrats et au mois de juin 2012 pour les ambassadeurs.

L'Assemblée Nationale a aussi élu les membres de l'Assemblée Législative de l'Afrique de l'Est. Les membres de cette assemblée sont le reflet de la configuration politique de l'Assemblée Nationale où sont représentés seulement trois partis politiques qui sont représentés au Gouvernement à savoir le CNDD FDD, l'UPRONA et le Parti FRODEBU Nyakuri Iragi rya Ndadaye.

Au cours de ce premier semestre 2012, il a été reporté à la radio que le parti CNDD FDD aurait renoncé à la présidence tournante de l'EALA alors que le Burundi avait atteint son tour. Ce renoncement a montré que le parti CNDD-FDD renonce chaque fois les grandes responsabilités sous régionales alors que parmi ses membres certainement qu'il y aurait eu des candidats valables pouvant assumer la présidence de cette assemblée.

Mais de manière générale, les parlementaires burundais semblent observer un silence complice avec le gouvernement surtout par rapport aux grandes préoccupations des Burundais notamment concernant

les violations avérées des droits humains et les cas de corruption et de malversations économiques. C'est rare que l'assemblée nationale et le sénat mettent en place des enquêtes parlementaires lorsque la société civile ou les populations dénoncent certains faits et actions des gouvernants. Bien plus, la plupart des lois votées ne sont pas connues du public alors que « nul n'est censé ignorer la loi ».

1.1.3. Le fonctionnement de la Justice : mise à mal par certains dossiers sensibles !

Au cours du premier semestre 2012, la justice burundaise a fait couler beaucoup d'encre et de salive. En effet, beaucoup de dossiers en justice ont été évoqués, des prises de positions sur l'indépendance de la justice ont été exprimées par différents acteurs de plusieurs horizons entre autres les organisations de la société civile, certains parlementaires belges, les organisations internationales de défense des droits humains et celles de la défense du droit de la presse, l'Union européenne, etc.

Ces réactions et prises de position étaient fondées sur le traitement que la justice réservait à certains dossiers judiciaires surtout ceux qui sont devenus très emblématiques comme celui d'Ernest Manirumva. En effet, ce dernier a été tranché par la justice sans que la partie civile soit satisfaite des conclusions de ce procès d'autant plus que certains hauts gradés de la police présumés auteurs dans cette affaire n'ont pas été interpellés et écoutés. Bien plus, le FBI américain avait proposé en vain que leur ADN soit prélevé. D'où la légitimité des inquiétudes sur la possible politisation de la justice et sur la justice à plusieurs vitesses ne garantissant pas l'égalité d'accès à la justice et d'égalité devant la justice des présumés coupables. Il en est aussi du dossier de Gatumba et d'autres dossiers sensibles dans lesquels la question de l'indépendance de la magistrature a été évoquée.

Face aux réactions tous azimuts, le Ministère de la Justice se prépare à organiser les états généraux de ce secteur, une sorte d'espace ouvert à tous les acteurs intéressés pour faire un diagnostic objectif des défis et qui permettrait de trouver des remèdes appropriés.

1.1.3.1. Inquiétudes grandissantes sur l'indépendance et la politisation de la justice

1.1.3.1.1. Affaire Manirumva : le loup et l'agneau !

Ernest Manirumva, Vice-Président de l'OLUCOME, a été sauvagement assassiné dans la nuit du 8 au 9 avril 2009. Son procès a été ouvert devant la Cour d'appel de Bujumbura le 14 juillet 2010 mais jusqu'à présent ce procès, interrompu à maintes reprises et caractérisé par plusieurs rebondissements, n'a toujours pas connu une issue acceptable par toutes les parties malgré la forte mobilisation des acteurs nationaux et internationaux.

Après que le Tribunal de Grande Instance en Mairie de Bujumbura ait demandé le 22 juin 2011 que le procès de Manirumva fasse l'objet d'un complément d'enquête même s'il n'avait pas fixé la date limite pour les nouvelles investigations, le procès a repris le 5 avril 2012 devant ce même tribunal. Ainsi dès l'ouverture de l'audience, les avocats de la défense ont prouvé que le dossier ne pouvait être jugé faute de certains éléments mais le siège a décidé de poursuivre instruire l'affaire au fond. C'est ainsi que le verdict a été annoncé le 22 mai 2012 en l'absence des prévenus, des parties civiles et de leurs avocats puisqu'ils n'avaient pas été informés de la date du rendu.

Le Tribunal de Grande Instance de la Mairie de Bujumbura a classé les 14 présumés coupables en trois catégories à savoir :

- ceux qui ont participé directement à l'assassinant : ils ont été condamné à perpétuité ;
- ceux qui ont prêté main forte aux bourreaux : ils ont écopé 20 ans d'emprisonnement ferme ;
- et enfin, ceux qui étaient au courant du complot mais qui sont restés indifférent : ils ont écopé 10 ans sous les verrous.

Malgré ce verdict, tous les observateurs nationaux et étrangers auraient conclu à la partialité de la sentence car tous les responsables présumés de ce meurtre n'ont jamais été entendu à la barre pour qu'il y ait confrontation avec certains témoins. En effet, l'enquête des experts scientifiques du FBI américain mettait en cause certains hauts gradés des services de sécurité et de renseignement dans l'enlèvement et le meurtre de Manirumva mais ces derniers n'ont jamais été inquiétés.

1.1.3.1.2. Acquittement en catimini de Pierre Nkurunziza : court-circuit de la CVR ?

Le Président de la République du Burundi, Pierre Nkurunziza, condamné à mort par contumace en 1998, a été blanchi par la Cour Suprême le 8 juillet 2011 en toute discrétion. En effet, cette peine de mort avait été requise contre lui pour avoir été accusé d'être à l'origine d'une campagne de terreur contre la population et d'avoir posé des mines anti-chars sur les routes de la capitale et des environs en 1998 au moment où il était le chef du mouvement rebelle du CNDD-FDD.

Cet acquittement a été porté à la connaissance du public début juin 2012 par le Président de l'APRODH qui en aurait fait connaissance par hasard presque une année après. L'acquittement en soi d'un citoyen par la justice ne devrait pas poser de problème particulier s'il suit les procédures régulières. Encore que tout citoyen burundais, fut – il Président de la République peut saisir la justice et faire appel aussi bien en matière civile et pénale. Seulement, Pierre Nkurunziza Pierre a été acquitté pour des crimes de guerre qui devraient normalement être examinés par la Commission Vérité et Réconciliation en instance d'être mise en place avant la fin de cette année, selon les dires du Président de la République lors de sa visite en Grande Bretagne. D'où l'inquiétude grandissante de l'opinion publique burundaise au sujet de cette amnistie secrète qui risque de vider la substance du travail de cette commission qui devrait examiner les cas des personnes accusées de crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des crimes de génocide commis au Burundi depuis l'indépendance jusqu'en 2008.

Ainsi cet acquittement est donc non seulement un vrai court-circuit des mécanismes de justice transitionnelle prévus par l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation mais aussi un mauvais précédent pour la justice burundaise qui devrait être indépendante et refuser d'être instrumentalisée par les pouvoirs publics. En effet, au niveau des procédures, d'abord l'audience aurait été publique or elle a été à huis clos ; ensuite, les délais de recours étaient déjà expirés et enfin, les crimes de guerre relèvent des mécanismes de justice transitionnelle à mettre en place.

1.1.3.1.3. Affaire Ruvakuki : confusion délibérée entre un « délit de presse » et un « acte de terrorisme » ?

Le journaliste Hassan Ruvakuki a été arrêté le 28 novembre 2011 par des agents du service national de renseignement alors qu'il couvrait le sommet de la communauté est-africaine. Il était accusé d'avoir des liens avec les responsables de la rébellion « Ingabo Z'igihugu » ou force de la Restauration de la démocratie (FRD) qui aurait attaqué les deux communes de Cankuzo à savoir Kigamba le 20 novembre 2011 et Mishuha le 21 novembre 2011. Il était accusé de s'être rendu en Tanzanie pour les rencontrer

quelques jours avant cette attaque. Le Gouvernement ne veut pas entendre qu'il se serait rendu en Tanzanie pour de raisons professionnelles mais plutôt pour organiser l'attaque et d'en assurer la publicité.

Depuis le 28 novembre 2011, il a été conduit et logé dans un camp militaire de Mutukura. Ensuite, il a passé quelques jours au cachot de la police à Cankuzo et enfin il a été transféré à la maison d'arrêt de Muramvya.

Son procès avec ses 22 co-accusés « d'actes de terrorisme » aurait été caractérisé par de nombreux vices de procédure. Son arrestation n'a pas suivi les règles de la procédure. En effet, il n'y avait pas de mandat d'arrêt, en plus, le motif d'arrestation ne lui a pas été signifié dès son arrestation. Il a passé quelques jours dans un camp militaire de Mutukura puis placé dans un cachot du parquet de Cankuzo avant d'être transféré dans la maison d'arrêt de Muramvya. Par ailleurs, les juges auraient écouté plus le Ministère public que la défense car les doléances de la défense entre autres la demande en suspicion légitime contre le Tribunal de Grande Instance de Cankuzo a été rejetée par la Cour d'appel de Gitega qui n'a même pas notifié cette décision de rejet aux intéressés. En effet, dès le début du procès, les magistrats auraient manifesté des actes d'hostilité contre les prévenus, en leur refusant l'accès au dossier et en produisant des exploits d'assignation sans respecter les délais, en envoyant et en recevant des messages extérieurs sur leurs portables pendant les audiences, etc..

Tous ces faits soulèvent des doutes sur l'indépendance et l'impartialité des magistrats mais aussi témoignent du mépris des règles élémentaires du procès équitable.

La condamnation à perpétuité du journaliste Ruvakuki prononcée contre lui le 20 juin 2012 par le Président du Tribunal de Grande Instance de Cankuzo a encore une fois ravivé les tensions entre le Gouvernement et le monde des médias et elle ternit l'image du Burundi à l'extérieur.

Tous ces cas ont montré que les magistrats burundais ont encore du pain sur la planche dans leur lutte pour l'indépendance car certains d'entre eux agissent sur le compte du pouvoir en place et par conséquent ternissent l'image de tout le corps qui perd de plus en plus de crédibilité aux yeux de l'opinion burundaise et internationale.

On espère que les Etats Généraux de la Justice prévus au mois de septembre 2012 permettront un diagnostic objectif et sincère qui pourrait déboucher sur la réforme de la justice. Cette dernière pourrait ainsi créer les conditions de mise en place d'une justice indépendante, équitable et impartiale pour tous.

1.1.3.2. Les Etats Généraux de la justice : pour un diagnostic objectif et efficace !

En France, sous l'Ancien régime, les états généraux étaient une assemblée exceptionnelle convoquée par le roi où siégeaient les représentants de la noblesse, du clergé et du tiers-état en vue de traiter d'une crise politique, généralement une guerre ou une question diplomatique et/ou de décider d'une aide militaire ou fiscale.

Aujourd'hui, en comparaison avec cette assemblée, les états généraux de la justice seraient un forum regroupant tous les acteurs clés de la justice (magistrats, gouvernement, partenaires du développement, justiciables, défenseurs des droits humains, etc.) en vue de faire un check up complet

du secteur de la justice et de proposer une série de stratégies ou de réformes de la justice à mettre en œuvre à court, à moyen et à long terme. Ces états généraux sont prévus au mois de septembre 2012.

Ces états généraux de la justice seraient opportuns car au cours du premier semestre 2012, ce secteur a été pointé du doigt avec des critiques acerbes et constructives sur un certain nombre de lacunes et dysfonctionnements. Ces critiques portent essentiellement sur les conditions carcérales, les problèmes d'accès à une justice équitable pour tous, la politisation et la faible indépendance de la justice et la précarité des moyens de travail à la fois pour les magistrats et les cours et tribunaux. Ainsi la réaction positive du Ministère de la justice face à ces critiques est l'initiative qui a été prise d'organiser les états généraux de la justice dans le but d'avoir « *une justice indépendante et humanisée* ».

La réunion en vue des Etats Généraux de la justice offrira donc l'occasion aux participants de faire le tour de tous les problèmes de la justice, des solutions et stratégies à envisager ainsi que les ressources à mobiliser en vue d'une mise en œuvre efficace de cette politique sectorielle. Toutefois, pour mériter les appuis nécessaires à une éventuelle réforme de la justice, le gouvernement du Burundi devrait produire des résultats encourageants et satisfaisants dans la lutte contre la corruption et les malversations économiques, le respect des principes démocratiques et de la bonne gouvernance ainsi que dans le respect des droits humains.

Bien plus, le Ministère devrait lui-même faire des efforts aussi dans le respect de la loi notamment le code de procédure pénale dont la violations de certaines dispositions est à la base de la violation des droits humains et dans la lutte contre la corruption puisque le Ministre a finalement reconnu aux sénateurs le 21 février 2012 que certains magistrats étaient corrompus. C'est pourquoi, les états généraux devrait déboucher sur l'adoption de certains avantages à accorder aux magistrats pour que leur travail ne soit plus entaché de corruption et qu'ils puissent être indépendants dans le cadre de l'exercice de leur profession à la fois envers l'exécutif et envers les justiciables ainsi qu'il y ait une ferme volonté du politique de ne pas se mêler dans les affaires de la justice.

1.1.3.3. La situation des droits de l'homme au Burundi

Le premier semestre 2012 a été caractérisé par la recrudescence des violences armées et la régression de l'état de la sécurité dans certaines contrées du pays. Cette situation va de pair évidemment avec le non respect des droits humains.

En effet, les attaques à main armée de fusils, de grenades ou d'armes blanches comme les machettes ont été observées ici et là dans le pays débouchant ainsi sur des violations d'atteinte à la vie et à l'intégrité physique. Selon l'APRODH, au moins 161 personnes avaient été tués au courant du premier trimestre 2012 soit respectivement 68 tués au mois de janvier 2012, 41 en février et 52 en mars 2012. Il a été constaté que la plupart de ces tueries sont commises par des gens soutenus par « une main invisible » et certains observateurs des droits humains et certains proches des victimes n'hésitent pas à

incriminer certains agents de la police nationale¹⁵ et du service national de renseignement¹⁶, certains jeunes imbonerakure¹⁷ et les « groupes armés ».

D'autres crimes d'attentats à la vie et à l'intégrité physique sont commis par des malfaiteurs sous l'instigation de leurs croyances obscures surtout en l'ensorcellement. A titre illustratif, une vieille femme accusée d'ensorcellement, ses deux filles et ses trois petits enfants ont été sauvagement tués à la machette le 12 mai 2012 sur la colline Mutarishwa en commune Bwambarangwe de la province Muyinga. Par ailleurs, au Burundi, pays à prédominance agricole et à densité élevée, la terre constitue un enjeu vital et par conséquent les conflits fonciers consécutifs à la pression démographique et à l'exiguïté des terres sont devenus violents, cruels et générateurs de tensions sociales dans les communautés. Les mythes et les représentations construits sur certains groupes comme les albinos dont les os seraient attractifs pour les poissons, ce qui pourrait expliquer l'assassinat atroce le 7 mai 2012 d'une jeune albinos à Kabezi.

D'autres cas de violations des droits humains ont été observés entre autres la torture, les viols et les violences faites aux femmes et aux enfants. Ainsi concernant la torture, bien que les organisations de la société civile en charge de la torture affirment que la tendance est à la baisse par rapport aux années de guerre, elle reste un fléau dans notre société car, pour le premier semestre 2012, les trois associations ACAT, APRODH et Ligue Iteka ont enregistré respectivement 115, 161 et 42 cas dans tout le pays. Ces cas de torture ont été annoncés le 20 juin 2012 par ces organisations de lutte pour les droits de l'homme lors d'un atelier de sensibilisation des commissaires provinciaux de la police (même si aucun commissaire n'a répondu présent à cette réunion pour des raisons de préparation du défilé policier pour le cinquantenaire d'indépendance), des cadres du Service National de Renseignements (SNR) et des magistrats sur la problématique de la torture au Burundi. Cet atelier était organisé dans le cadre de la préparation de la journée internationale pour le soutien aux victimes de la torture, célébrée le 26 juin de chaque année.

La diminution des cas de torture est le résultat du travail louable de dénonciation de cas et de sensibilisation contre ce fléau réalisé par certaines organisations de la société civile entre autres l'ACAT et l'APRODH.

Quant aux viols et aux violences faites aux femmes bien que le code pénal de 2009 punit sévèrement ces crimes, ils sont toujours commis. L'APRODH a recensé au moins 150 cas de viol dont 68 pour le mois de janvier 2012, 53 pour février et 29 pour mars 2012¹⁸.

Concernant la violation des droits de l'enfant, l'Observatoire de l'Observatoire Ineza des droits de l'enfant du Burundi (OIDEB) a déclaré le 27 juin 2012 avoir recensé un total de 10.229 cas de violations des droits des enfants dans huit des 17 provinces du Burundi depuis novembre 2011. Il s'agirait des enfants qui auraient été victimes d'exploitation économique (2.195), des enfants non enregistrés à l'état

¹⁵ Les proches du jeune rendraient responsable de sa disparition à un cadre de la police nationale à Gitega

¹⁶ L'éventuelle exécution extrajudiciaire de Jean Petit Nduwimana serait imputable aux agents du SNR

¹⁷ Selon le rapport mensuel : mars 2012 de l'APRODH, on peut lire à la page 2 : « *En commune Gisuru, sur la colline Kireka durant la nuit du 24 mars 2012, deux jeunes imbonerakure accompagnés de 4 personnes en tenue policière ont attaqué le domicile d'un certain Juma. Ils l'ont tué et l'ont coupé en morceaux avec des armes blanches* »

¹⁸ Voir APRODH, Lettres mensuelles février et mars 2012

civil (2.166) et des enfants privés du droit à l'éducation (1.785). D'autres violations des droits de l'enfants commis sont entre autres des enfants qui seraient tués, abandonnés et sans assistance, privés de l'environnement familial, victimes d'abus sexuel, maltraités par les parents ou tuteurs, spoliés de leurs biens, victimes de mauvais traitement corporels, vivants avec des mères incarcérées, privés du droit à la santé, du droit à la justice, etc.

Le premier semestre 2012 a également vu l'expression des menaces de restriction des libertés publiques notamment la liberté d'association et la liberté d'expression. En effet, après la manifestation contre la vie chère le gouvernement, à travers son porte parole, a demandé au Ministre ayant la gestion des associations dans ses attributions de « *revisiter les différents textes régissant ces associations afin de clarifier et délimiter le rôle de chacun de façon à éviter les amalgames et les confusions qu'on observe* ». ¹⁹ Bien plus, au lendemain de la condamnation à perpétuité du journaliste Ruvakuki, il a été observé une sorte de limitation à la liberté d'expression et de l'accès transparent à l'information puisqu'il a été demandé à certaines stations radios privées de citer les noms des magistrats qui ont rendu ce verdict.

Enfin, mis à part les cas de violations des droits humains surtout civils et politiques, les droits économiques et sociaux ont été gravement menacés à cause de la paupérisation grandissante de la population qui hypothèque ou rend problématique la satisfaction des besoins essentiels. Ainsi bien que le Gouvernement ait allégé la vie chère en détaxant certains produits vivriers de base importés en mai 2012 et qu'il semble engagé à faire la promotion de la nouvelle carte d'assurance maladie auprès des populations rurales, l'accès à une alimentation équilibrée et régulière, l'accès aux soins de santé payants excepté pour les enfants de moins de 5 ans et les femmes qui accouchent reste difficile pour la plupart des ménages ruraux.

1.1.4. L'institution de l'Ombudsman : la situation de l'arroseur arrosé !

L'Institution de l'Ombudsman burundaise a été caractérisée par des hauts et des bas. Tout le premier semestre a vu l'Ombudsman burundais, faire des déplacements au Burundi et à l'étranger en vue d'expliquer aux Burundais l'organisation et le fonctionnement de l'Institution de l'Ombudsman ainsi que ses réalisations une année après son investiture.

Durant ses déplacements, il montrait ses réussites de médiation et illustre cela par une projection de film montrant les arrangements trouvés et satisfaisants entre l'administration et certains corps notamment pour les motards.

En réalité, l'Ombudsman se présentait comme le vrai médiateur en qui les Burundais pourraient faire confiance même si sans faire formellement recours à lui, beaucoup de Burundais se sont plaints du mauvais traitement qu'ils subissent de la part de certains services entre autres le Service National de Renseignement, la Police Nationale et les Forces de Défense nationale. Cependant, l'Ombudsman ne s'est pas déplacé auprès de ces services pour aller s'enquérir de la situation réelle.

L'image de l'institution de l'Ombudsman a été ternie par ses déclarations à l'issue de son périple en Europe où il a alerté l'opinion burundaise que sa vie était en danger à cause d'un petit groupe de

¹⁹ Gouvernement du Burundi-Secrétariat Général du Gouvernement, point n°6 du Communiqué du Gouvernement en rapport avec l'arrêt du travail du mardi 27 mars 2012

corrompus qu'il s'engageait à identifier et à dénoncer. Mais contre toute attente, il s'est résolu à ne pas communiquer l'identité et les membres de ce petit groupe de corrompus en invoquant son devoir de réserve. Il aurait fait une interprétation erronée de l'article 5 de la loi du 25 janvier 2010 portant organisation et fonctionnement de l'Institution de l'Ombudsman.

Cependant ce revirement a terni l'image de cette personnalité qui avait promis de sa propre initiative de révéler les noms des corrompus. Ce geste aurait élevé sa crédibilité mais il s'est montré comme peureux et peu courageux d'affronter les grands dossiers de la République.

Finalement c'est toute sa capacité de médiateur qui est entachée car il a montré des faiblesses au moment où l'opinion publique voulait qu'il soit un véritable homme d'Etat. Il ne s'est pas rappelé de la sagesse d'Antoine de Saint-Exupéry quand il affirmait que « *l'homme se découvre quand il se mesure avec l'obstacle* ».

Alors qu'il avait promis de dénoncer le groupe de corrompus, c'est lui finalement qui fut révélé par la presse et la justice belge comme faisant objet de poursuite de blanchiment d'argent en Belgique. L'arroseur devenant alors à son tour arrosé. Aujourd'hui, certaines voix s'élèvent pour sa démission du fait de sa malhonnêteté affichée.

1.2. Les rapports Etat-société

1.2.1. Les rapports Etat-partis politiques

Au cours de ce premier semestre 2012, le fonctionnement des partis politiques a été caractérisé par des divergences de vues sur la proposition du Président de la république de revoir la constitution, par les remous contre la direction du forum des partis politiques, par les controverses sur l'application de la nouvelle loi sur les partis politiques et par l'accord entre les partis politiques de l'ADC Ikibiri pour une coalition politique avec un seul candidat pour les élections de 2015.

1.2.1.1. Controverses sur la révision de la Constitution

Dans son message du Nouvel An 2012, le Président de la République a annoncé qu'au cours de cette année le Burundi allait marquer un autre pas en avant dans le sens « *de mener des consultations sur la révision de la Constitution* ».

Cette proposition du chef de l'Etat a été diversement interprétée par les partis politiques. Certaines formations politiques ont exprimé clairement leurs inquiétudes sur les motivations profondes de cette initiative présidentielle. La première inquiétude partagée aussi avec certains membres de la société civile est que cette proposition cacherait une intention du parti au pouvoir de rallonger le mandat présidentiel, comme c'est la mode dans d'autres pays africains où les chefs d'Etat modifient la constitution dans le but de vouloir s'éterniser au pouvoir. Une modification de la constitution allant dans ce sens refléterait un recul de la démocratie.

La deuxième inquiétude est relative à une révision de la constitution qui remettrait en cause l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation en rapport avec les équilibres ethniques et de genre. Pour cela, le CNDD-FDD tranquillise que la révision de la constitution ne concernerait que de simples retouches de détail et non la modification de la loi fondamentale sur le fond.

Par ailleurs, d'autres formations politiques en l'occurrence le parti SAHWANYA FRODEBU trouvent la révision opportune pour savoir si le Burundi se trouve sous le régime présidentiel ou le régime parlementaire. Ainsi la révision offrirait un espace aux acteurs politiques pour échanger et discuter sur la résolution de certaines questions qui se sont révélées comme étant problématiques dans la mise en œuvre de certains textes législatifs et réglementaires notamment l'usage du bulletin unique, l'utilisation des listes bloquées, la commission électorale nationale indépendante, etc. Il s'agirait aussi de balayer la confusion entretenue autour du chef de Gouvernement, du Chef de l'Etat et du Président de la République. Enfin, les acteurs politiques devraient s'entendre pour supprimer les postes de premier et de deuxième-vice présidents de la République très budgétivores et moins efficaces et les remplacer par celui du Premier ministre.

Quant à l'UPRONA, il ne trouve pas l'opportunité de cette révision et le contexte politique actuel ne semble pas être favorable. Ainsi il faudrait donner la chance et le temps à la Constitution actuelle pour durer car la loi constitutionnelle devrait être plus ou moins pérenne et non une loi qu'on change chaque fois que de besoin pour satisfaire aux souhaits ou aux intérêts d'un parti ou d'un groupe de partis qui gouvernent. En effet, pour l'UPRONA, retoucher un seul article de la Loi fondamentale pourrait altérer toute la loi, car tout est lié. En fait, les inquiétudes de l'UPRONA sont liées aux conséquences de cette révision sur les autres lois adoptées et promulguées depuis 2005 qui devraient également être revues car elles s'inspirent largement de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation considérée comme l'acte fondateur de la constitution.

D'où l'intérêt d'arrêter ce saut dans le vide qui pourrait être très dangereux pour le pays au cas où les gens ne seraient pas d'accord et que le gouvernement voudrait faire du forcing.

1.2.1.2. Pour un forum permanent des partis politiques bien gouverné !

Mis en place en 2008, boycotté par les partis regroupés au sein de l'alliance des Démocrates pour le changement depuis les élections communales de 2010, le Forum permanent de dialogue des partis politiques a connu au mois d'avril 2012 des remous en son sein contre son président Melchiade Nzopfabushe. En effet, le vase a débordé quand le Président du parti UPRONA a déclaré en avril 2012 qu'il refuse « *un forum géré par le parti au pouvoir* »²⁰ bien qu'il en est le vice – président. Pour lui, le FDP se transforme en caisse de résonance du parti au pouvoir. Ce qui l'empêcherait de remplir sa mission de rassembler la classe politique.

Le réquisitoire de Niyoyankana envers le Président du Forum est sans ambages car il pense qu'avec ce dernier à la tête du Forum, son rôle a changé. Le Forum est devenu, selon le président de l'UPRONA, « *un podium de plaidoyer et de propagande du parti au pouvoir. Le FDP ne fait aucun pas vers l'épanouissement politique des partis, ni aux formations politiques de l'opposition ou de la mouvance présidentielle. Il est sous les ordres du Ministre de l'Intérieur, Edouard NDUWIMANA qui est membre du parti au pouvoir et du Gouvernement. Le président du FDP se croit maître de la situation, se comporte en dictateur en déconsidérant la contribution des autres*²¹ ».

²⁰ NGABIRE Elyse, « *Brève rencontre. Bonaventure Niyoyankana. Président du parti Uprona. « Nous refusons un forum géré par le parti au pouvoir* » », **Journal IWACU** n°163, Vendredi 20 avril 2012, p.4

²¹ Ibidem

Par après, 15 représentants des partis politiques au Forum permanent ont sorti une déclaration le 26 avril 2012 où ils ont appelé à la destitution de Melchiade Nzopfabushe. Ils menaçaient de suspendre toute leur participation dans les réunions de ce forum aussi longtemps que le CNDD FDD ne leur présente pas un autre candidat pour le diriger.

A y voir de près, leurs revendications avaient trait à la bonne gouvernance du Forum. En effet, ils accusent le président du Forum d'exercer une gouvernance dictatoriale, d'entretenir un climat de méfiance entre les membres, de violer le règlement régissant le Forum et de décider sans consulter les autres membres du Comité exécutif.

Face à une telle gouvernance du Forum mais aussi de la détermination de certains de ses membres à regagner les travaux du Forum uniquement après le remplacement du président. Par la suite, le Ministre de l'Intérieur en concertation avec celui de la bonne gouvernance et des leaders des partis politiques qui siègent au Forum a décidé de remplacer Melchiade Nzopfabushe par Festus Ntanyungu vers fin juin 2012 pour que finalement les travaux du Forum puissent reprendre.

Ces remous au sein du Forum ayant débouché sur le blocage de ses activités semblent confirmer la thèse de son inféodation au parti au pouvoir telle qu'avancée par les partis de l'ADC. Cette éventuelle inféodation au CNDD FDD serait à la base du sabotage de ses activités par ces partis présents au F des partis politiques regroupés au sein de l'ADC Ikibiri qui ont saboté les travaux de ce forum inféodé au parti au pouvoir et par conséquent moins approprié pour traiter les problèmes liés au contentieux électoral de 2010.

1.2.1.3. Controverses politiques sur l'application de la loi sur les partis politiques

L'adoption de la loi n°1/16 du 10 septembre 2011 portant révision de la loi n°1/006 du 26 juin 2003 portant organisation et fonctionnement des partis politiques a été précédée et suivie de beaucoup de controverses entre acteurs politiques. Les mêmes controverses étaient prévisibles au moment de sa mise en œuvre et c'est ce qui arriva.

En effet, dans sa lettre du 19 janvier 2012 adressée aux présidents des partis politiques agréés, le Ministre de l'Intérieur, Edouard Nduwimana, leur a demandé de se conformer aux dispositions de la nouvelle loi avant le 10 mars 2012 et il leur indiquait la liste de documents administratifs à fournir à l'administration. C'est la nature des documents demandés qui a généré ces controverses. Il leur demandait notamment de présenter leurs statuts, la liste actualisée des vingt membres ressortissants de chaque province, les attestations de naissance et de résidence dûment signés par l'autorité communale, l'extrait du casier judiciaire récent pour les dirigeants et membres fondateurs et l'attestation de non poursuite judiciaire.

Mais 18 formations politiques²² ont réagi négativement contre le contenu de ladite correspondance car elles considéraient que ladite correspondance ne les concerne pas d'autant plus que les documents demandés sont exigés à un parti qui demande son agrément. Pour les dirigeants de ces formations, leurs membres fondateurs sont soit morts soit ils ont changé de partis politiques. Les membres de l'ADC – Ikibiri y voyaient plutôt une volonté du pouvoir de radier certains partis politiques de l'opposition regroupés en son

²² *Sahwanya Frodebu, ADR, CDP, PIT- Abakerakivi, UPD-Zigamibanga (aile Mugwengezo), FEDS-Sangira, MSD, CNDD, Abahuza, FNL (aile Rwasa), PARENA, PL, Radebu, Palipe Agakiza, Frolina, Kaze FDD, Sangwe Padder et Inkinzo*

sein. Par ailleurs, ils se disaient que le pouvoir cherchait à limiter le nombre de partis politiques au Burundi et surtout à contrôler l'influence des leaders exilés.

Face à la détermination de ces partis à ne pas se conformer aux exigences contraires aux dispositions de ladite loi stipulant en son article 73 que « *les partis politiques ont six mois pour se conformer à la loi sauf en matière d'agrément* » mais aussi aux pressions tous azimuts à un régime accusé de vouloir museler l'opposition, le Ministre de l'Intérieur a dû reconsidérer sa décision en annulant la demande des documents qui avaient déjà été versés lors de la demande d'agrément des partis. On pourrait conclure que certains responsables prendraient des décisions sans penser à leur impact.

1.2.1.4. La rencontre de Caux : séminaire ou relance du dialogue politique ?

Bien que le Président de la République ait annoncé dans son discours du Nouvel An 2012 que le Gouvernement n'allait pas négocier avec des acteurs politiques isolés, le contexte politique de la rupture et de la distance entre les adversaires politiques dans un pays meurtri par tant d'années de guerre civile ne devrait laisser personne indifférente de la recherche de leur rapprochement.

C'est dans cette optique que sous le couvert et le prétexte d'un séminaire sur le renforcement des capacités sur le leadership a été organisé à Caux une rencontre des représentants des partis politiques du 28 mai au 2 juin 2012 par l'ONG Initiatives et Changements Grands Lacs. Ainsi eu égard aux personnalités invitées²³, nul doute que la rencontre de Caux a rassemblé des personnalités politiques et morales détenant chacun un capital social important et aussi à mesure d'influencer positivement leurs proches politiques et moraux.

D'après Frédéric Bamvuginyumvira, la rencontre de Caux était dictée par trois impératifs : « *1° le rassemblement des préparatifs des élections de 2015 pour éviter la répétition des crises postélectorales 2° la rencontre des leaders qui sont dans le pays et ceux qui résident à l'extérieur pour détendre l'atmosphère et comprendre leurs besoins 3° l'implication des leaders religieux*²⁴ ».

Le fait de réunir les leaders des partis politiques de l'opposition actuellement en exil après plus de deux ans à l'extérieur du pays avec leurs homologues restés dans le pays dans une terre helvétique neutre ne pourrait pas être interprétée comme un simple séminaire de renforcement des capacités en leadership. En effet, les rencontres pareilles entre acteurs politiques avaient été proposées par différents acteurs moraux, les partenaires du Burundi pour le développement ainsi que les leaders politiques regroupés au sein de

²³Les noms des personnalités invitées à Caux par l'ONG Initiatives et Changements : Sylvestre Ntibantunganya, ancien Président burundais; Domitien Ndayizeye, ancien Président burundais; Mgr Evariste Ngoyagoye, Archevêque de Bujumbura; Mgr Pie Ntukamazina (Église Anglicane, Diocèse Bujumbura); Colonel Léonidas Nijimbere, membre du bureau d'Ombudsman et d'Initiatives et Changement; Marina Barampama, ancienne vice-président de la République; Léonce Ngendakumana, président du parti Frodebu; Léonard Nyangoma, président du CNDD; Alexis Sinduhije, président du MSD; Chevineau Mugwengezo, président de l'UPD; Charles Nditije, député, membre de l'UPRONA; Aimé Nkurunziza, député et président de la commission politique à l'Assemblée-Nationale, membre du Cnnd-Fdd; Jérémie Kekenwa, sénateur ;membre du Cnnd-Fdd; Monique Ndakoze, membre du Cnnd de Nyangoma; Pancrace Cimpaye, ,membre du Frodebu; Frédéric Bamvuginyumvira, vice-président du Frodebu et membre d'Initiatives et changement; Nathan Ndayongeje, membre du MSD; Denis Ntirukunda, membre du MSD.

²⁴ MADIRISHA Edouard et NGABIRE Elyse, « *Caux : un prélude à l'apaisement du climat politique ?* », **Journal IWACU** n°170, Vendredi 08 juin 2012, p.3

l'ADC-Ikibiri. Ainsi, on espère que cette rencontre de Caux pourrait enclencher le processus de rapprochement et de dialogue entre acteurs politiques et servir peut-être aussi de point de déblocage de la crise politique issue du contentieux électoral de 2010.

Le problème est que la stratégie de la chaise vide de l'ADC surtout pour des rencontres politiques internes pourrait ne pas payer ni à court terme ni à long terme car le gouvernement trouve toujours l'occasion de prouver que l'ADC prône une chose et son contraire. En effet, le séminaire de deux jours (25-26 juin 2012) organisé par le ministère de l'Intérieur à l'intention des leaders des partis politiques burundais pour l'auto-évaluation des partis politiques à la veille du cinquantenaire de l'indépendance du Burundi n'a pas connu la participation des partis de l'ADC excepté le CNDD de Nyangoma alors qu'elle aurait pu capitaliser et consolider la stratégie de petits pas vers le dialogue entamée à Caux.

1.2.1.5. L'UPRONA : enlissement dans le « conflit de leadership »

La gouvernance des partis politiques conduit souvent à des conflits d'approches entre élites du parti aboutissant souvent à des différends et des luttes internes ayant la finalité de conquête des positions de pouvoir étatique ou internes au parti.

Depuis l'indépendance du pays, l'UPRONA est le parti au sein duquel les conflits de leadership sont apparus très tôt. Apparemment cinquante ans après il en est toujours gangréné. En effet, une lutte acharnée fut engagée entre les dirigeants de l'Uprona pour la désignation du remplaçant de Rwagasore entre Mirerekano et Muhirwa. En 1965, les mêmes querelles opposèrent les Upronistes qui se divisèrent en deux courants idéologiques opposés à savoir « Cassablanca » et « Monrovia ». Egalement, les Upronistes ne s'entendirent pas sur la position à prendre vis-à-vis de la négociation avec les mouvements rebelles. Là aussi deux courants apparurent entre les pro et les anti négociations. Deux Uprona naquirent les pro-Mukasi (opposés aux négociations) et les pro-Uprona « gouvernemental », partisans des négociations.

Bien plus, malgré l'apparence de réunification brandie avant les élections de 2010, la phase postélectorale a fait resurgir les anciens démons de la division. Aujourd'hui, l'UPRONA est divisé en trois courants : le courant de l'Uprona de Niyoyankana « progouvernemental », le courant de la réhabilitation du parti incarné par Evariste Ngayimpanda, Tatien Sibomana et Jean Baptiste Manwangari et enfin le courant de l'Uprona, aile Charles Mukasi dont le Président a.i est Me Gabriel Sinarinzi.

Durant ce premier semestre 2012, le conflit opposant les deux premiers courants s'est cristallisé surtout avec l'emprisonnement de l'ancien président du parti, Jean Baptiste Manwangari en décembre 2011 suite à une échauffourée qui a éclaté entre les deux ailes à la permanence du parti suivie d'un décès et des blessés. Jean Baptiste Manwangari aurait été incriminé comme ayant une part de responsabilité dans cet incident malheureux. Il a été emprisonné dès le 14 décembre 2011 pendant plusieurs semaines à la prison de Muramvya et a été libéré le 21 mars 2012. Mais entretemps Niyoyankana venait d'organiser des congrès provinciaux qui ont vu l'entrée de ses soutiens dans les nouveaux comités écartant ainsi la chance de l'éjecter au fauteuil du président dans le congrès prévu en 2013.

Toutes ces luttes internes récurrentes au parti Uprona prouvent à suffisance que ce parti peine à trouver un leader charismatique à l'image du prince Louis Rwagasore d'où son enlissement dans des conflits interminables de leadership dans l'espoir de se doter un jour d'un vrai leader, c'est-à-dire capable de donner une orientation nationaliste au parti et de reconquérir son électorat aujourd'hui dérouté.

Toutes ces luttes internes au sein du parti UPRONA reflètent un déficit de bonne gouvernance des organisations mais également de la définition d'une stratégie consensuelle auxquelles tous les membres doivent se soumettre au lieu de mettre en avant les calculs égoïstes de positionnement politique. Ces comportements dénaturent le combat politique qui est réduit seulement à l'obtention des postes juteux alors que la politique est aussi la défense des causes justes et des valeurs.

Dans cette optique, les conflits de leadership sont loin de s'apaiser au Burundi car la survie de la majorité des hommes politiques burundais est incertaine en dehors de l'activité politique.

Au Burundi, on croirait à l'existence d'un démon de scission des partis politiques car depuis les négociations d'Arusha le virus de la division a déjà touché un certain nombre de partis entre autres le FRODEBU, le CNDD, l'UPD et le CNDD FDD.

1.2.2. Les rapports Etat et société civile : persistance des tensions !

Au cours de cette période de janvier à juin 2012, on a assisté à la résurgence des tensions entre la société civile et le Gouvernement. Les raisons de ce regain de tensions sont entre autres l'appel lancé par les syndicats et certaines organisations de la société civile aux travailleurs à boycotter la journée de travail du 27 mars 2012, la collusion supposée par le gouvernement entre la société civile et les organisations internationales chargées de défendre les droits humains, l'éventuelle instrumentalisation du « noircissement du régime en place » pour capter les financements extérieurs de leurs projets.

1.2.2.1. Appel des syndicats et de certaines organisations de la société civile aux travailleurs à boycotter le travail durant la journée du 27 mars 2012

L'appel des syndicats et de certaines organisations de la société civile aux fonctionnaires à boycotter la journée de travail du 27 mars 2012 en signe de manifestation contre la vie chère a terni les rapports entre la société civile et le gouvernement. Le Gouvernement n'a pas digéré cet appel à l'arrêt du travail par les organisations de la société civile bien que ces dernières se défendaient en disant que la vie chère touche et concerne tout le monde et qu'une manifestation est un droit à l'expression et à l'opinion publique reconnu et garanti pour tous dans un régime démocratique.

Cet appel de la société civile au boycott du travail a énervé le gouvernement qui a manifesté sa volonté de sévir contre ces organisations. Ainsi le Ministre de l'intérieur Edouard Nduwimana a écrit le 4 avril 2012 une lettre de mise en garde à environ 15 organisations de la société civile²⁵ pour avoir participé « *activement à l'appel aux travailleurs de tous les secteurs de la vie nationale à boycotter le travail durant la journée de mardi 27 mars 2012* ». D'après le Ministre, ces organisations se livreraient aux actes contraires aux objectifs qu'elles ont présentés pour l'agrément en insistant sur le fait que le champ d'action est différent de celui des syndicats. Il a même dévoilé la sanction qui pourrait être encourue par ces organisations à savoir le retrait d'agrément ou la suspension d'activités.

Par après, le Ministre a écrit séparément à certaines organisations de la société civile pour leur demander de présenter certains documents manquant dans leur dossier et lesdites organisations y ont vu une manœuvre d'intimidation et une tentative d'obstruction à l'exercice de la liberté associative d'autant plus

²⁵ Ces organisations sont FORSC, OAG, CPAJ, OLUCOME, ABUCO, PARCEM, APRODH, LIGUE ITEKA, FORUM INTERUNIVERSITAIRE, FOCODE, UJCI, REJA, ACAT.

que ces documents avaient été transmis audit Ministre. En effet, le 9 avril 2012, l'OLUCOME a reçu une deuxième lettre de la part du Ministre de l'Intérieur l'accusant de ne pas avoir transmis de rapports depuis un certain temps, aux autorités compétentes, sur son fonctionnement, ses avoirs, et même les bilans détaillés. De même les autres organisations de la société civile ont reçu des lettres leur intimant l'ordre de transmettre leurs rapports endéans un mois en précisant les changements intervenus au niveau des membres et des organes, les références bancaires, et la liste des immeubles détenus en propriétés ou à d'autres titres. La seule entorse à la rigueur du Ministre est qu'il aurait écrit aux seules organisations qui avaient participé à la campagne contre la vie chère.

Le Ministre semblait se conformer à l'appel lancé par le Gouvernement à son endroit à travers son porte-parole dans le communiqué du Gouvernement en rapport avec l'arrêt du travail du mardi 27 mars 2012. En effet, le Gouvernement demandait au Ministère ayant la gestion des associations dans ses attributions de « *revisiter les différents textes régissant ces associations afin de clarifier et délimiter le rôle de chacun de façon à éviter les amalgames et les confusions qu'on observe* ».

1.2.2.2. La collusion supposée de la société civile avec certaines organisations internationales de défense des droits humains

Il a été observé au Burundi que chaque fois que la société civile s'exprime officiellement pour exiger du Gouvernement certaines mesures notamment en ce qui concerne la justice, les droits de l'homme, la lutte contre la corruption et les malversations économiques, le Gouvernement au lieu de considérer la société civile comme un partenaire incontournable ayant même la mission de « *redresseur de torts du Gouvernement* », il s'en défend et crie à la collusion de la société civile avec les organisations internationales chargées d'évaluer et de produire des rapports annuels pays sur la situation des droits de l'homme. Le gouvernement dénonce donc la théorie du complot. Aux yeux du gouvernement, il y aurait une certaine homogénéité des contenus à la fois des rapports produits par ces organisations nationales de la société civile et ceux produits par les organisations internationales.

La stratégie du Gouvernement est de voir la main de la société civile derrière alors qu'il n'a pas de preuve en la matière. Le Porte parole du Gouvernement n'a pas ainsi hésité par exemple à affirmer dans son communiqué sorti à l'occasion de la parution du Rapport de Human Rights Watch que : « *Encore une fois, il s'agissait d'une démarche pour cette ONG de ternir l'image du Burundi et à travers ses agents sur place notamment les partis politiques de l'opposition, certaines associations de la société civile ainsi que certains médias locaux, qui en réalité sont les véritables rédacteurs des rapports sur lesquels l'ONG Human Right Watch ne fait qu'apposer sa signature comme couverture. Cela se vérifie par la régularité de l'apparition des mêmes cibles au niveau des institutions de l'Etat ainsi que des personnalités qu'on retrouve dans tous les rapports accablants sur le Burundi, rédigés par ces associations et publiés par Human Rights Watch²⁶*».

De tels propos sont mal digérés par les leaders de la société civile qui n'y voient que des accusations graves n'ayant d'autre mobile que de cacher la vérité au peuple et d'ériger la société civile en bouc-émissaire. Or, il semble que le Gouvernement du Burundi n'aurait pas encore compris qu'aujourd'hui, n'importe quel Etat du monde, développé ou sous-développé, européen ou asiatique, se trouve sous la surveillance multiforme et croisée d'innombrables instances : sa propre population, les organisations non gouvernementales (ONG), les agences de notation, les organisations interétatiques (notamment Fonds

²⁶ Point 7 du Communiqué du Gouvernement sur le rapport de Human Rights Watch du 02 mai 2012

monétaire international), etc. Selon Philippe Moreau DESFARGES, l'Etat ne peut plus invoquer sa souveraineté comme le droit de faire tout ce qu'il veut chez lui, sans contrôle. Il nous dit que les Etats, tels les élèves d'une classe, « *sont constamment jugés et comparés. Et il n'est pas bon d'être mal noté, d'être accusé de mauvaise gouvernance. Une appréciation sévère fait fuir les investisseurs, suscite la méfiance des organes financiers*²⁷ ». En effet, depuis la fin de la guerre froide, le respect des droits de l'homme est devenu une des conditionnalités politiques à la fois pour les partenaires bilatéraux et multilatéraux. Tous les partenaires ont défini unilatéralement les critères d'allocation de l'aide répondant principalement aux objectifs de démocratie, de l'Etat de droit, et du respect des droits de l'homme. Selon G.BÖKE, « *la conditionnalité politique exige que l'allocation de l'aide au développement se règle en fonction des réformes que les pays bénéficiaires mettent en place dans les secteurs politiques et administratifs dans le respect de la « good governance*²⁸ ».

Les Etats africains devraient savoir que ce nouveau tournant tranche foncièrement avec le contexte politique antérieur caractérisé par des partis uniques, des régimes dictatoriaux plus ou moins visibles, durables et soutenus, par l'absence de l'Etat de droit. De même, ils devraient s'aligner sur le respect de ces principes car depuis la fin des années 80, les conditionnalités politiques de l'aide sont devenues des instruments de recomposition des relations et des coopérations entre pays occidentaux et pays en développement.

Le nouvel ethos des coopérations est fondé sur le partage commun d'un ensemble de valeurs telles qu'énoncées par l'ancien Commissaire Européen pour le développement, Louis Michel, à savoir : « *le respect des droits humains, les libertés fondamentales, la paix, la démocratie, la bonne gouvernance, l'égalité entre les hommes et les femmes, l'Etat de droit, la solidarité et la justice [...]*²⁹ » Or l'absence de cette vision commune peut être à la base des ruptures de coopération.

Ces principes servent de grille d'indicateurs sur lesquels les pays en développement doivent intégrer dans les réformes de l'Etat et dans la pratique des politiques publiques pour mériter l'aide. Au lieu de dénoncer le contenu des rapports et de crier à la collusion, le Gouvernement devrait plutôt s'atteler à donner au monde une image d'un pays respectueux des droits de l'homme et des principes de la démocratie et de la bonne gouvernance. En effet, au-delà du Burundi, la portée de ces rapports est grande et ces rapports sont consultés à la fois par les partenaires du développement et par les investisseurs.

Au moment où les pays occidentaux traversent des crises financières, les opinions publiques de leurs pays sont très attentives aux politiques de coopération de leurs gouvernements et sont très réticentes aux aides et aux dons pour les pays dont les droits de l'homme ne sont pas bien respectés.

Le discours du Délégué de l'Union européenne au Burundi, Stéphane de Loeker, lors de la fête de l'Europe le 8 mai 2012 à Bujumbura est clair sur ce sujet : « *Nos opinions publiques européennes sont certes prêtes, malgré les difficultés à faire preuve de solidarité mais ne pourraient accepter des détournements de fonds ou des pratiques de corruption, qui restent malheureusement courantes dans ce pays, au Burundi, encore moins lorsque nos propres citoyens sont appelés eux-mêmes à se serrer la ceinture* ».

²⁷ DESFARGES, Philippe Moreau, **La gouvernance**, Paris, PUF, QSJ ? n°3676, pp. 40 - 41

²⁸ G.BÖKE, « Intentions et réalité de la conditionnalité politique. L'expérience de la coopération allemande en Afrique (1990-1994) » in Jean-Pascal DALOZ et Patrick QUANTIN (Etudes réunies et présentées par) **Transitions démocratiques africaines**, Paris, Karthala, 1997, p. 217.

²⁹ MICHEL, Louis, « La question du développement » in **AGIR** n°35, septembre 2008, p.8

1.2.2.3. La société civile accusée de « noircissement du régime en place » comme stratégie de captation des financements extérieurs

Aujourd'hui la ligne de démarcation entre les missions de l'Etat et celles de la société civile est difficile à tracer mis à part les missions régaliennes. Les organisations de la société civile se présentent plutôt comme des groupes d'intérêt, c'est-à-dire des organisations constituées cherchant à influencer les pouvoirs publics dans le cadre effectivement de la défense des intérêts qu'elles prennent en charge³⁰. Or un intérêt est « *un problème, un grief, une frustration, qu'un groupe entend ériger en cause à défendre* »³¹. Ainsi du fait de la diversité à la fois des organisations de la société civile et des intérêts défendus, les uns et les autres peuvent trouver des insatisfactions par rapport à l'action publique.

A l'instar de ce qui s'est passé dans les autres parties de la planète surtout en Europe de l'Est et en Afrique subsaharienne depuis les années 90, la société civile est donc étroitement corrélée « *à la problématique anti-autoritaire et à la remise en cause quasi-universelle des modes de régulation politique caractérisés par la prééminence absolue de l'Etat* »³². Or, la diversité des intérêts défendus par les organisations de la société civile burundaise se recoupe souvent avec la diversité aussi des actions et des politiques publiques et dans cette optique les affrontements, les incompréhensions et les tensions sont inévitables.

Au Burundi le courant de la démocratisation des institutions a facilité l'éclosion d'une société civile en quête de son identité, de son autonomie et voulant jouer pleinement son rôle de redresseur des torts de l'Etat. Mais ce rôle n'est pas facile à jouer dans un Etat dont la capacité responsive aux problèmes de la population s'amenuise de plus en plus. En effet, l'Etat du Burundi s'est engagé sur un certain nombre de politiques publiques à mettre en œuvre en rapport avec les conditionnalités de l'aide.

Depuis 2005, le gouvernement Pierre Nkurunziza s'est engagé à renforcer la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption et les malversations économiques, le respect des droits humains et la consolidation de la démocratie. Ainsi les organisations de la société civile et les partenaires du développement sont très attentifs à la manière dont le gouvernement exécute ses programmes d'action dans ces domaines. Par conséquent, ils dénoncent les décalages éventuels par des rapports établis dans le cadre de leurs activités quotidiennes par rapport à leurs champs d'action. Certaines organisations se sont spécialisées et professionnalisées à telle enseigne qu'elles ont acquis une certaine crédibilité internationale. Les leaders jouissent d'une renommée à la fois nationale et internationale. Il s'agit entre autres de l'OLUCOME, de l'APRODH, du FORSC, de l'OAG, du PARCEM, etc. Les leaders de ces organisations dénoncent chacun en ce qui le concerne l'action ou les manquements du Gouvernement.

Or le Gouvernement ne voit pas d'un bon œil ces dénonciations et qualifie les activistes parfois de mauvais citoyens. Par exemple, le conseil national de sécurité a accusé certaines organisations de la société civile de travailler de mèche avec les rebelles, d'inciter à la révolte et de vouloir destituer le Gouvernement en place ce que démentent évidemment certaines organisations de la société civile et qui ne ferait que raviver les tensions avec le Gouvernement.

³⁰ HASTINGS, Michel, *Aborder la science politique*, Paris, Editions du Seuil, 1996, p.43

³¹ Ibidem

³² OTAYEK, René, « La problématique « africaine » de la société civile » in GAZIBO, Mamoudou et THIRIOT, Céline (Sous la direction de), *Le politique en Afrique. Etat des débats et pistes de recherche*, Paris, Karthala, 2009, p.210

1.2.3. Rapports Etat-médias : entre suspicion et énervement

Au cours du premier semestre 2012, les relations entre l'Etat et les médias ont été ternies par l'arrestation, l'emprisonnement et la condamnation à perpétuité du journaliste Hassan Ruvakuki mais également par le processus de proposition du projet de révision de la loi sur la presse.

De manière générale, certains médias et la société civile sont suspectés par le Gouvernement de jouer le jeu de l'opposition et d'être en collusion avec certaines organisations internationales dont la finalité primordiale serait de ternir l'image du Burundi à travers leurs rapports sur la situation des droits de l'homme. Aussi le fait que certaines radios donnent la parole aux opposants et à ceux qui revendiquent appartenir aux groupes rebelles comme les FARD alors que le Gouvernement ne les reconnaît pas officiellement comme tels mais plutôt comme des « *groupes de bandits armés* » constitue un facteur d'énervement et de tensions avec les médias. En effet, les journalistes ne comprennent pas l'attitude du Gouvernement en place puisqu'ils disent être cohérents dans le temps et dans l'espace. Aujourd'hui, ils agissent de la même manière qu'à l'époque où le parti au pouvoir était encore au maquis puisque les journalistes tendaient les micros à certains d'entre eux qui sont membres du gouvernement en place.

L'affaire Ruvakuki est l'élément déterminant dans les relations tendues entre le gouvernement et les médias. Cette affaire a débouché sur des comportements d'énervement de la part des journalistes. Après la condamnation à perpétuité de Ruvakuki, les journalistes sont sortis à plusieurs reprises des réunions auxquelles ils étaient invités par les membres du gouvernement pour manifester leur colère envers ce dernier qui prône la dépenalisation des délits de presse dans la nouvelle loi régissant la presse alors que visiblement leur collègue a été arrêté dans le cadre de son métier. Quant au projet de loi sur la presse qui a été adopté par le Conseil du Ministre du 6 juin 2012 moyennant « *quelques ajustements à apporter au texte* »³³, les journalistes regroupés au sein de l'Union Burundaise des Journalistes se sont insurgés contre un projet de loi portant révision de la loi sur la presse dont ils ignorent le contenu. En effet, ils disent qu'ils n'ont pas été consultés et ne connaissent pas le contenu alors que ce projet de loi a été adopté par le Conseil des Ministres en date du 6 juin 2012. Même lors de la tentative du Gouvernement de leur expliquer ce projet de loi les journalistes sont sortis de la séance et ils étaient habillés en noir pour manifester leur solidarité avec le journaliste Ruvakuki. Ils ont considéré la condamnation à perpétuité contre Hassan Ruvakuki comme une déclaration de guerre entre le gouvernement et les journalistes.

1.2.4. Les rapports entre l'Etat et les partenaires du développement : (r)appels incessants au respect des conditionnalités politiques de l'aide

Le premier semestre 2012 a été caractérisé au niveau de la coopération internationale par des messages, des discours, des lettres et des rapports émanant d'acteurs variés mais ayant une seule finalité de rappeler à l'Etat du Burundi ses engagements de respecter les principes de la bonne gouvernance.

Déjà le 13 février 2012, la Délégation de l'Union européenne au Burundi a sorti une déclaration locale sur l'indépendance de la justice au Burundi. L'Union européenne s'exprime sur les vices de procédure et la lenteur caractérisant certains dossiers emblématiques. En effet, pour le cas de massacre de Gatumba, l'Union européenne a fait savoir qu' « elle constate néanmoins les vices de procédures observées durant les

³³ Gouvernement du Burundi – Secrétariat Général du Gouvernement, Point 6 du Communiqué de presse de la réunion du Conseil des Ministres du mercredi 6 juin 2012

audiences publiques ainsi que le refus de faire comparaître toutes les personnes mentionnées durant les audiences ». Pour le cas de l'assassinat de deux ressortissants européens de Kiremba, l'Union européenne mentionnait que « d'autres personnes pourraient éventuellement être impliquées dans ces crimes » et pour l'affaire Manirumva, il ne semble pas pour l'Union européenne que « *la justice ait tenu compte jusqu'à présent de plusieurs recommandations, entre autres de la troisième commission d'enquête* ».

La délégation demandait à la justice burundaise de tout mettre « en œuvre pour que des enquêtes approfondies soient menées en respectant le Code de procédure pénale, afin d'élucider au plus vite possible ces crimes odieux. Mais aussi dans le but de soutenir l'indépendance de la justice, tous ceux qui sont nommes dans « les procédures judiciaires devraient être auditionnés sans distinction ».

Aussi dans la réunion de dialogue politique entre l'Union européenne et le Burundi tenue le 17 février 2012, l'ambassadeur Stéphane De Locker a expliqué que c'était le moment de « *passer en revue avec une large représentation du gouvernement burundais la situation politique, économique, la situation des droits de l'homme, et, bien entendu, le processus de Justice transitionnelle et la réforme indispensable de l'appareil judiciaire et tous les autres "grands chantiers" du pays* ».

Le 21 mars 2012, l'International Crisis Group publiait son rapport Afrique n°185 sur le Burundi intitulé « le Burundi : la crise de la corruption », une manière de lancer un cri d'alarme et d'engager résolument le pays sur la mise en œuvre de la politique de la tolérance zéro contre la corruption et les malversations économiques.

Le 2 avril 2012, certains sénateurs et parlementaires belges écrivait une lettre au Président de la République à l'occasion de l'anniversaire de l'assassinat de Manirumva pour lui demander trois choses : « *1° œuvrer pour que les responsables présumés de meurtre d'Ernest Manirumva soient traduits en justice, 2° Introduire un dispositif de protection des témoins, 3° Soutenir les actions militantes de la société civile telles que la campagne « justice pour Ernest Manirumva* ».

En mai 2012, Human Rights Watch sortait un rapport sur le Burundi intitulé « *Tu n'auras pas la paix tant que tu vivras* ». *L'escalade de la violence politique au Burundi* » pour rappeler que les violences politiques observées sont odieuses et que le pays devait s'engager sur un chemin de paix et respectueux des droits humains.

Le lendemain, le porte-parole du gouvernement burundais, Philippe Nzobonariba, n'avait pas tardé à déclarer qu'il s'agissait d'une démarche de l'ONG internationale visant à "ternir l'image du Burundi à travers ses agents sur place, notamment les partis politiques de l'opposition, certaines associations de la société civile ainsi que certains médias locaux qui, en réalité, sont les véritables rédacteurs des rapports sur lesquels Human Rights Watch ne fait qu'apposer sa signature comme couverture".

Mais le Discours de l'Ambassadeur de l'Union européenne au Burundi prononcé à l'occasion de la journée à l'Europe le 9 mai 2012 est très emblématique. En effet, il a d'abord demandé aux Burundais d'être libérés de la peur. Pour lui, « *la liberté voulue par l'Union européenne est d'abord la libération de la peur : le gouvernement doit pouvoir gouverner sans peur du débat, avec justice et équité, la société civile doit pouvoir s'exprimer sans crainte, dans le respect de la loi et de la déontologie, les leaders en exil doivent pouvoir rentrer pour participer activement à la vie politique du pays, et le plus important la femmes et les enfants doivent pouvoir rentrer à la maison le soir sans la peur d'être battus par un homme ivre ou, pire encore, sauvagement assassinée* ».

Ensuite, il a demandé aux autorités politiques d'observer la rigueur et la discipline budgétaire car pour lui « *une saine gestion des finances publiques orientée vers le bien-être de la population, une lutte efficace contre la corruption, le respect de l'indépendance de l'OBR fait partie aussi de la démocratie, un concept qui ne se résume pas à des élections* ».

Enfin, il nous a indiqué les bienfaits de la rigueur dans la gestion des finances publiques et de la bonne gouvernance. « *Nous vous disons que la bonne gestion des finances publiques, la bonne gouvernance à tous les niveaux, et la lutte contre la corruption, vous apporteront ce que tous et toutes vous attendez d'un Etat de droit ; la fin des peurs stériles et la libération des énergies, la confiance qui permet le développement économiques, et le bien-être matériel et spirituel auquel ont droit tous les citoyens burundais* ».

Il nous a mis en garde contre le non respect des conditionnalités. En ces termes « *à l'heure où nos Etats membres doivent se résoudre à d'importantes coupes budgétaires, nos responsables politiques veillent plus que jamais à ce que les ressources financières mises à disposition soient rigoureusement et judicieusement utilisées. Nos opinions européenne sont certes prêtes à faire montre de solidarité, [...] mais ne pourraient accepter des détournements de fonds ou des pratiques de corruption qui restent courantes au Burundi, encore moins lorsque nos propres citoyens sont appelés à serrer la ceinture* ».

Enfin, l'économiste en chef pour la région Afrique de la Banque mondiale, Shanta Devarajan, après l'évaluation de la Banque mondiale, il a affirmé dans une conférence vidéo le 28 juin 2012 depuis Paris au cours duquel il a indiqué que « *la mauvaise gouvernance est à l'origine du mauvais classement du Burundi* ». En effet, il a indiqué qu'au Burundi « *la corruption gangrène tous les services de l'appareil étatique* ». Selon lui « *une poignée de dirigeants accapare toutes les richesses au moment où le gros des citoyens est plongé dans une misère sans nom* »³⁴ que le Burundi et tous les assassinats et violations des droits humains.

Ces rappels incessants des conditionnalités sont des appels à l'ordre et même des menaces qui pourraient être suivis par des sanctions traduites sous formes de blocage de certains financements et pourquoi pas aussi de la marginalisation du Burundi sur la scène internationale.

³⁴ Shanta Devarajan cité par Jean Claude Bitsure, « *Evaluation de la Banque mondiale. Le Burundi : mauvais élève* » in **Journal IWACU** n°174, Vendredi 06 juillet 2012, p.6

Chapitre 2. Gouvernance économique, sociale et administrative

2.1. Etats des lieux de la gouvernance économique : pas d'équité dans l'austérité !

Par gouvernance économique, nous entendons la manière de gérer et de diriger l'aspect économique d'un pays ou d'une entreprise. La gouvernance économique de cette période est caractérisée par : les performances de l'OBR dans la collecte des impôts et taxes ; la mise en place d'un outil de planification et d'orientation du développement notamment, c'est – à – dire le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté seconde génération ; l'ineffectivité de la politique de tolérance zéro ; la privatisation des entreprises publique ainsi que la détérioration des conditions de vie de la population suite à la hausse des prix des produits de première nécessité.

2.1.1. Performance de l'OBR dans la collecte des impôts et taxes

Au cours de ce premier semestre 2012, l'OBR a collecté plus de recettes par rapport au premier semestre 2011. L'OBR a collecté les recettes équivalentes à près de 181 milliards pour les quatre premiers mois de l'année 2012. Pour le seul mois d'avril, il a collecté 35.950.539.766 Fbu contre un objectif de 49,7 milliards. Quant au premier trimestre 2012 (janvier – mars 2012) l'OBR a collecté les recettes équivalentes à 144.967.569.453 Fbu³⁵.

Tableau n°1 : Evolution des recettes de l'OBR de janvier à juin 2012

Mois	Janvier	février	mars	avril	mai	juin	Total
Montant collecté	53.853.699.882	35.784.733.307	55.075.814.493	35.950.539.766	36.700.000.000	41.080.000.000	260260000000

Sources : Communiqués de l'OBR du 18 avril, du 7 mai, du 12 juin et du 4 juillet 2012.

Ainsi pour le premier semestre 2012, l'OBR aurait collecté environ 260,26 milliards de Fbu contre 240,35 milliards de Fbu pour le premier semestre 2011, donc une performance remarquable de plus de 8,28%.³⁶

2.1.2. Mise en place d'un outil de planification du développement : le CSLP II

Au cours du premier semestre 2012, le Gouvernement a poursuivi la finalisation et l'adoption du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLPII). En effet, il avait débuté le processus d'élaboration du Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté, deuxième génération en août 2010 par une phase préparatoire mais c'est le 12 novembre 2010 que le Président de la République avait procédé au lancement officiel de son élaboration. Après donc plus de deux ans d'élaboration, c'est finalement le 9 février 2012 que le Président de la République a procédé au lancement officiel de sa mise en œuvre signifiant la fin de son élaboration.

Ce document est très important car il constitue le cadre unique de ses politiques et stratégies à moyen terme mais aussi le principal document de négociation avec l'ensemble des partenaires techniques et financiers. C'est pourquoi le Gouvernement via le Deuxième Vice – Président a présenté la feuille de route de la préparation de la conférence des partenaires du Burundi le 8 février 2012 à la réunion du Forum Politique du Groupe de Coordination des Partenaires. Cette conférence aura lieu du 29 au 30 octobre 2012

³⁵ OBR, communiqué de presse du 7 mai 2012

³⁶ OBR, communiqué de presse du 4 juillet 2012

à Genève, en Suisse. Cette conférence des partenaires du Burundi aura pour objectif la mobilisation des fonds pour le financement de la mise en œuvre du CSLP- II. On peut saluer le Gouvernement d'avoir rendu disponible ce document s'inspirant de sa Vision 2025 car désormais tous les financements et investissements devraient s'inspirer des priorités contenues à travers ces deux instruments de planification du développement.

2.1.3. La politique de « tolérance zéro » contre la corruption et les malversations économiques : toujours dans l'attente des résultats tangibles

Depuis que le Président de la République a déclaré la politique de « *tolérance zéro* » contre la corruption et les malversations économiques, beaucoup de dossiers sont toujours pendants et ne semblent pas évoluer pour trouver une solution satisfaisante. Les Burundais attendent la lumière sur ces dossiers qui ont entraîné un manquant à gagner important et préjudiciable à leur développement économique et social.

Bien que certains dossiers datent d'avant le régime en place, la population aimerait que la lumière soit faite sur ceux que les associations de la société civile chargées de la lutte contre la corruption et les malversations économiques ont déjà transmis au Président de la République. Notons qu'un 8^{ème} rappel de ces dossiers a été envoyé au Président de la République le 25 janvier 2012.

Ces dossiers sont entre autres « 1° *Achat d'avions (6) qui n'ont jamais volé (4.milliards)* 2° *Vente illégale et irrégulière du Falcon 50 (4.milliards six cent millions)* 3° « *Luberski contre l'Etat du Burundi* » (3.milliards) 4° « *Interpetrol* » (32.milliards) 5° *Dette des pétroliers envers l'Etat Burundais (10.milliards Fbu)* 6° *Café-Carburant (23.milliards 500 millions)* 7° « *INSS-OSSOM* » (52.milliards) 8° « *Affimet* » (6 milliards) 9° *Détournement des fonds publics par des diplomates accrédités à l'étranger (679.millions FBU)* 10° *Ruzizi (1 milliard 400 millions)* ». ³⁷

2.1.4. Un léger mieux au niveau des investissements dans le secteur de la production

Le budget 2012 (non révisé) avait innové par rapport à l'exercice 2011 dans le financement de la production. Les exemples retenus concernent essentiellement le budget alloué à l'agriculture et celui réservé à la production énergétique notamment la construction du barrage de Mpanda.

En effet, cet effort est louable d'autant plus que le Burundi fait face à un déficit énergétique qui serait à la base des faibles performances économiques mais aussi de sa faible attractivité des investissements étrangers. En effet, le Burundi évalue sa production énergétique actuelle de 32 MW alors que les besoins seraient estimés à 132 MW.

Il est plus urgent que le secteur de la production puisse mériter l'attention voulue dans le cadre budgétaire. Ainsi, par rapport au budget de 2011, le secteur agricole n'avait bénéficié que peu d'attention dans les budgets antérieurs c'est – à – dire à moins de 10% du budget global, a connu un léger mieux pour le budget 2012 car son enveloppe est passée de 18.057.878.191 Fbu en 2010 à 45.989.956.107 Fbu soit presque une augmentation de plus de 200% en moins de deux ans si on ne tient pas compte d'autres apports passant à travers les projets internationaux.

³⁷ Lettre du 25 /01/2012 de Gabriel RUFYIRI, Président de l'Olucome, au Président de la République du Burundi ayant comme objet : Huitième rappel des promesses au Chef de l'Etat, p.2

Tableau n°2 : Evolution du budget (en Fbu) du Ministère de l'Agriculture et de l'élevage et celui de l'énergie et des mines de 2009 à 2012

	2009		2010		2011		2012
	MINAGRI	MEEM	MINAGRI	MEMI	MINAGRI	MEMI	MINAGRI
Budget de fonctionnement	4.600.806.971	978.662.627	6.653.308.110	1.310.076.499	6.934.644.617	1.396.982.053	7.368.148.835
Budget d'investissement	15.348.611.140	13.093.000.000	11.384.270.084	15.963.254.656	36.286.035.346	14.911.823.844	38.621.607.272
Total ministère	19.949.418.111	14.071.662.627	18.037.578.194	17.273.331.155	43.220.679.963	16.308.805.897	45.989.956.107
Budget global	826.141.240.165		863.059.645.685		1.026.173.387.752		1.211.741.630.296
Evolution	2,41%	1,70%	2,09%	2,00%	4,21%	1,59%	3,79%

MINAGRI : Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage ; MEEM : Ministère de l'Eau, de l'Energie et des Mines ; MEMI : Ministère de l'Energie et des Mines

Source : Lois budgétaires de 2009, 2010, 2011 et 2012

Cette augmentation est aussi visible dans les secteurs économiques comme celui de l'Energie et des mines qui voit aussi son budget augmenter sensiblement en 2012. Le budget passe de 17.273.331.156 Fbu en 2010 à 25.848.132.671 Fbu en 2012 soit une augmentation de plus de 60%. Cette augmentation est due à la construction du barrage de Mpanda, d'une capacité de 10,4 MW qui va coûter 13.160.000.000 Fbu en plus des indemnités³⁸.

2.1.5. L'impact de la politique de privatisation des entreprises publiques

La politique de privatisation des entreprises publiques continue à faire son chemin au Burundi depuis la mise en place des programmes d'ajustements structurel en 1986. Depuis cette époque de nombreuses entreprises publiques ont été déjà privatisées. En effet, depuis août 1992 au moins 10 entreprises avaient été privatisées.³⁹ Les années de guerre civile n'ont permis la poursuite de cette politique mais entre temps certaines entreprises publiques ont tombé en faillite (ONAPHA, COTEBU, CAMOFI, CADEBU, VERRUNDI, etc.). Les conséquences liées à cette politique sont les mêmes depuis : perte d'emplois et de sécurité sociale, difficultés de reconversion professionnelle, perte de revenus et de la certitude du lendemain, etc.

Aujourd'hui, les entreprises publiques à privatiser sont de plus en plus peu nombreuses. En effet, après la privatisation de l'OCIBU, les entreprises publiques à privatiser sont ONATEL, REGIDESO, SOSUMO, REGIE NATIONALE DES POSTES, etc. Avec cette politique de privatisation, l'Etat perd au fur et à mesure ses capacités redistributives et par conséquent doit faire face à la gestion de nombreuses frustrations.

Ainsi au cours de ce premier semestre 2012, la société SODECO de Gitega a subi le sort de ces nombreuses entreprises publiques privatisées avant elle. Son personnel a également subi le même sort. En

³⁸ République du Burundi, Loi budgétaire 2012

³⁹ Ces entreprises sont AMSAR (Association Momentanée Sofricas – Ruvir) ; ARNOLAC (Armement au Nord du Lac Tanganyika) ; SICOPP (Société d'Importation et de Commercialisation des produits pétroliers), LCB (Laiterie Centrale de Bujumbura) ; CPI (Centre de Promotion Industrielle) ; SIRUCO (Société Industrielle du Ruanda – Urundi et du Congo Belge) ; ECODI (Entreprise de Commercialisation et de Distribution) ; CNI (Centre National d'Informatique) ; FADI (Fabrication des Insecticides) et RUZIZI (Société Ruzizi). Cfr. Cyriaque NZIRORERA, **Justification et évaluation des privatisations. Le cas du Burundi**, Thèse de doctorat, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Faculté de Droit, d'Economie et de Gestion, 2004, p.65

effet, composé d'un personnel de 75 unités avant sa privatisation, son nouvel acquéreur à savoir le Consortium Kyooga Coprodiv n'a gardé seulement que 25 unités seulement.

2.1.6. Mesures gouvernementales d'allègement de la vie chère

Face aux pressions des syndicats et des certaines organisations de la société civile, le Gouvernement a fini par céder et par détaxer certaines denrées alimentaires dans le but d'alléger la vie chère d'autant plus que la flambée des prix était devenue très préoccupante [surtout pour les populations burundaises].

Cette détaxation est intervenue le 1^{er} mai pour 13 produits importés. Il s'agit du maïs, la farine de maïs, le manioc, la farine de manioc, la pomme de terre, le haricot, le riz, le poisson frais, le poisson sec, les oignons, l'huile de palme et la farine de blé. Cette détaxation est devenue formalisée avec la promulgation de la Loi n°1/11 du 14 mai 2012 portant amendement d'une disposition de la Loi n°1/02 du 17 février 2009 portant institution de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA).

Ce fut aussi une mesure gouvernementale importante car au niveau des recettes fiscales, le Gouvernement a renoncé à environ 10 milliards de Fbu.

2.2. Etats des lieux de la gouvernance sociale : protestation contre la précarité !

L'état de la gouvernance sociale est la manière dont les rapports entre partenaires sociaux travaillent ensemble mais aussi la manière dont on peut juger l'état de la cohésion sociale et la manière dont les populations, les travailleurs vivent et satisfont les besoins sociaux et les besoins fondamentaux.

Durant ce premier semestre 2012, la paupérisation a augmenté, les syndicats et certaines organisations de la société civile se sont mobilisés contre la vie chère et différentes grèves dont l'objectif était l'amélioration des conditions de travail et de vie ont été observées.

2.2.1. La paupérisation grandissante de la population

Le premier semestre 2012 a été caractérisé par la paupérisation grandissante de la population burundaise aussi bien celle de la capitale que de l'intérieur du pays. Cette paupérisation est due à la flambée des prix des denrées de première nécessité et à la hausse vertigineuse des tarifs de l'eau, de l'électricité et du carburant. Par conséquent, le pouvoir d'achat des Burundais a diminué sensiblement. La majorité d'entre eux sont devenus incapables de satisfaire les besoins essentiels. A titre illustratif, le PAM et le Ministère de l'agriculture estimaient en avril 2012 que « *La fréquence moyenne des repas chez les ménages-repères est passée de 1,9 à 1,7 repas par jour entre octobre 2011 et avril 2012. Cependant, 32% des ménages ne prennent au plus qu'un seul repas/jour* ». ⁴⁰ Ces deux institutions faisaient remarquer également qu'au niveau national, « *les dépenses alimentaires atteignent 70% des dépenses globales* » ⁴¹.

Ces dépenses augmentent au moment où on assiste à la diminution de la disponibilité des denrées alimentaires dans la sous-région suite aux crises alimentaires successives. En plus, les produits vivriers étaient frappés avant le 15 mai 2012 par une taxe à l'importation.

⁴⁰ PAM-Ministère de l'agriculture et de l'élevage, Burundi. Système de suivi de la sécurité alimentaire (SSSA-FSMS). Bulletin-Avril 2012, p.4 (consulté sur le site www.reliefweb.int/reliefweb.int/files/resources/wfp248059.pdf le 27 juin 2012 à 16h00)

⁴¹ Idem, p.6

La combinaison de tous ces éléments a eu un effet explosif sur les prix des denrées alimentaires en particulier les céréales aussi bien sur les marchés de la capitale que sur ceux de l'intérieur du pays. Le PAM et le Ministère de l'agriculture et de l'élevage précisait qu'en janvier 2012, le prix du riz « a doublé par rapport à la moyenne de 2006-2011 alors que celui du maïs a augmenté de 60% en janvier 2012 par rapport à la moyenne de 2006-2011⁴² ».

Tableau n°3 : Evolution des prix de certaines denrées sur le marché de Bujumbura de janvier à avril 2012 par kg en Fbu

	Janvier	Février	Mars	Avril
Haricot ordinaire	800	800	800	1000
Riz local	1500	1550	1650	1700
Farine de manioc	1150	1000	1000	1000
Patate douce	800	800	1000	1000
Farine de maïs	1000	900	1000	1000

Source : PAM-Ministère de l'Agriculture, Burundi. Système de suivi de la sécurité alimentaire (SSSA-FSMS). Bulletin-Avril 2012, p.3 (consulté le 27 juin 2012 à 16 h 10 min sur le site : www.reliefweb.int/reliefweb.int/files/resources/wfp248059.pdf)

Tableau n°4 : Prix comparé sur les différents marchés du pays de certaines denrées au mois de janvier 2012 par kg en Fbu

	haricot	Patate douce	Farine de manioc	Mais	Banane
Bujumbura	800	500	1000	650	550
Ngozi	650	180	600	-	-
Kirundo	580	200	500	600	-
Muyinga	600	200	500	900	-
Gitega	750	225	500	600	400
Ruyigi	750	225	500	550	-

Source : Le réseau de système d'alerte précoce contre la famine (FEWS NET), Burundi. Bulletin des prix, février 2012 (consulté le 27 juin 2012 à 16 h00 sur le site : www.fewsn.net/docs/publications/Burundi_2012_02_FR.pdf)

Cette hausse des prix observé au premier trimestre 2012 est un facteur de plus fragilisant la sécurité alimentaire des ménages et les paupérisant davantage dans un « contexte de production locale déficitaire ». En effet, la FAO estimait que le déficit alimentaire non couvert était d'environ 500.000 tonnes d'équivalents céréales.

Par ailleurs, quoi que la production fût meilleure cette année, le sucre est resté cher tandis que le carburant, l'eau et l'électricité ont connu une hausse exagérée de leurs tarifs.

Nous pouvons affirmer que durant ce premier semestre, la population burundaise a été trop éprouvée socialement.

⁴² PAM – Ministère de l'agriculture et de l'élevage, Burundi. Système de suivi de la sécurité alimentaire (SSSA – FSMS). Bulletin, Avril 2012, p.3 (consulté sur le site www.reliefweb.int/reliefweb.int/files/resources/wfp248059.pdf le 27 juin 2012 à 16h00)

C'est ainsi que pour « *alléger la forte pression des prix en général mais plus particulièrement sur l'économie des ménages vulnérables, le gouvernement du Burundi a adopté des mesures temporaires de détaxation de l'importation de 13 produits alimentaires essentiels pour la période de mai à décembre 2012*⁴³ ».

Depuis le 15 mai 2012, le prix des denrées détaxées ont diminué mais les conditions de vie des ménages sont toujours minables.

Avec la hausse des taxes sur les « produits de luxe » (bière, limonades, tabac, téléphone) adoptée par le Gouvernement dans le cadre de sa révision budgétaire, l'espoir d'une amélioration des conditions reste hypothétique pour le semestre prochain.

Cette situation de paupérisation est devenue donc si préoccupante qu'elle a fini par déclencher une mobilisation contre la vie chère organisée à la fois par les deux confédérations syndicales (COSYBU et CSB) et certaines organisations de la société civile.

2.2.2. La mobilisation des syndicats et certaines organisations de la société civile contre la vie chère

Le point de départ de cette mobilisation fut la révision des tarifs de l'eau et de l'électricité annoncée vers la fin de 2011 mais aussi la hausse vertigineuse des prix des produits vivriers.

En effet, la REGIDESO avait pris la mesure en complicité avec le Gouvernement, de porter la hausse des prix d'eau et d'électricité respectivement à hauteur de 376% et de 266% à partir du mois de septembre 2011.

Face à cette situation, certaines organisations de la société civile et les syndicats se sont joints pour dire non à la vie chère. Pour donner une certaine solidité à ce mouvement, les organisateurs de la mobilisation disaient qu'ils étaient plus de 480 organisations dont 44 syndicats rassemblés pour dénoncer la vie chère. Ils ont déposé le 15 mars 2012 un préavis de grève général pour la manifestation pacifique contre la vie chère qui a été organisée lors de la journée du 27 mars 2012.

L'objectif de cette mobilisation était de rendre équitable les effets de la vie chère entre les dirigeants et les dirigés. Ainsi ces organisations demandaient ouvertement aux hautes autorités du pays l'équité dans le paiement par les dignitaires et autres hauts cadres de l'Impôt Professionnel sur les rémunérations (IPR). Elles demandaient également l'harmonisation des salaires, l'amélioration des conditions de vie et de travail des travailleurs, la suspension de la mesure portant la hausse des prix d'eau et d'électricité, la stabilisation des prix sur le marché et enfin la mise en place d'un cadre de dialogue pour trouver des solutions aux problèmes liés à la vie chère.

Cette manifestation contre la vie chère a ouvert un débat à travers les médias entre le Gouvernement d'une part, les syndicats et la société civile d'autre part sur les problèmes économiques et sociaux.

Si le Gouvernement pensait que la hausse des tarifs de l'eau et de l'électricité était salutaire pour la REGIDESO, les organisateurs de la manifestation posaient un préalable à cette hausse notamment un

⁴³ PAM-Ministère de l'agriculture et de l'élevage, Burundi. Système de suivi de la sécurité alimentaire (SSSA-FSMS). Bulletin-Avril 2012, p.3 (consulté sur le site www.reliefweb.int/reliefweb.int/files/resources/wfp248059.pdf le 27 juin 2012 à 16h00)

audit organisationnel et financier de la REGIDESO. Ils proposaient que l'Etat et la Mairie remboursent les 10 milliards qu'ils doivent à cette société et qu'il y ait également la suppression de certains services gratuits que la REGIDESO offrait à certains dignitaires ou à son personnel.

La manifestation contre la vie chère a encore une fois permis de dévoiler les divergences sur les stratégies de sortir de ce marasme économique. Le gouvernement proposait de s'atteler au travail pour combattre la vie chère par l'accroissement de la production et le dialogue entre tous les partenaires de la vie socio-économique du pays comme voie sûre pour trouver des solutions durables. Quant aux organisateurs de la manifestation quant à eux, sans être opposés au dialogue, prônent la réalisation des économies par la réduction des taxes et l'équité dans l'octroi des avantages et dans le paiement des impôts.

Ces divergences de vue ont débouché sur la résurgence des tensions entre le Gouvernement et la société civile (Voir supra) puisque le Gouvernement jugeait les organisateurs de la manifestation comme des sapeurs de sa politique pour des intérêts personnels cachés alors que les organisateurs n'y voyaient qu'un simple moyen d'expression.

En clair, cette manifestation contre la vie chère a servi d'espace de prise de parole ouvert à tout le monde. Des questions jadis tabous comme le paiement des impôts par les dignitaires ont été abordés. Le Gouvernement a fini par comprendre les enjeux et a pris une série de mesures symboliques de détaxation de certains produits vivriers importés pour désamorcer ce conflit le liant à la société civile contre la vie chère.

2.2.3. Conflits entre organisations impliquées dans la gestion des fonds de lutte contre le VIH et le SIDA

Depuis quelques temps le Fonds mondial contre le VIH et le Sida, la tuberculose et le paludisme privilégie un financement à deux voies, c'est-à-dire l'Etat et la société civile. Ainsi une partie des fonds est destinée au Gouvernement pour l'achat des médicaments, d'appareils médicaux, etc. Une autre partie est accordée à la société civile et est affectée à la prise en charge des communautés, à la prévention du VIH en faveur des personnes vulnérables, à la protection de la transmission du VIH de mère à l'enfant (PTME), etc. Au Burundi, le récipiendaire principal de la société civile était RBP+ avec comme sous-bénéficiaire ABS pour certaines activités.

Le premier trimestre 2012 a été caractérisé par un conflit ouvert entre les deux organisations de la société civile sur la gestion des fonds du projet PRIDE financé par le fonds mondial à savoir l'ABS et le RBP+. Les deux organisations s'accusent mutuellement de mauvaise gestion. Ce conflit a éclaté au mauvais moment c'est-à-dire à la veille du décaissement des fonds de la deuxième phase prévu le 1^{er} avril 2012 dont le montant s'élève à 21.813.873 \$ américains.

Face à ces divergences, le Mécanisme de Coordination du Pays présidé par le Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida s'est saisie de l'affaire et a décidé lors de sa réunion du 14 février 2012 de remplacer le RBP+ par le CNLS comme bénéficiaire principal.

Le Fonds mondial a accepté le changement du bénéficiaire principal et il a accepté également les décaissements pour les services essentiels comme la PTME, l'appui nutritionnel pour les séropositifs mais ne souhaite pas que le CNLS soit le remplaçant du RBP+. Dans sa lettre du 30 mars 2012 adressée au Ministre de la santé publique et de la lutte contre le sida, le Fonds mondial restait convaincu du bien-fondé

du financement à deux voies et il exhortait le Comité de Coordination Pays d'explorer les alternatives existantes au sein de la société civile. Par ailleurs, la période de transition entre l'ancien et le nouveau bénéficiaire principal étant de six à neuf mois.

Entre temps, l'hostilité entre les deux organisations de la société civile a atteint son comble avec l'emprisonnement des deux cadres du RBP+ à savoir le Directeur exécutif du RBP+ et son Directeur de Programmes, accusés tous deux d'avoir trempé dans la mauvaise utilisation des ressources destinées aux malades du Sida.

2.2.4. Lancement de la nouvelle carte d'assistance médicale

Au cours de ce premier semestre 2012, on salue le lancement de la nouvelle carte d'assistance médicale ce 8 mai 2012 à Mubimbi (province de Bujumbura) par le Président de la République du Burundi. En effet, le projet d'arrêté portant réorganisation du système d'assistance médicale au Burundi avait été adopté dans le Conseil des Ministres du 22 décembre 2011 mais il a fallu attendre plus de cinq mois pour qu'il soit mis en œuvre. En effet, cette nouvelle carte d'assistance médicale vient remplacer celle qui existait depuis 1984 dont l'objectif était « *la couverture de la population du secteur informel en ce qui concerne l'accès aux soins de santé* »⁴⁴.

Avec la nouvelle carte CAM, l'objectif recherché est de revoir le système afin que la population non couverte par les autres mutualités communautaires de santé existantes puisse bénéficier de soins moyennant paiement de 3000 Fbu par an par ménage et ayants droits c'est – à – dire les enfants de plus de 5 ans et de moins de 18 ans. Cependant, cette carte ne concerne pas les frais des médicaments.

2.2.5. L'enseignement supérieur public : théâtre de grèves incessantes !

Le premier semestre 2012 a coïncidé avec la mise en œuvre de la réforme « BMD » introduite au Burundi depuis l'adoption en décembre 2011 de la loi n°1/22 du 30 décembre 2011 portant réorganisation de l'enseignement supérieur. Cette réforme est fondamentale car elle vise à « *1° Mettre en place la nouvelle organisation des études ainsi que les modalités d'évaluation et de sanction des aptitudes et des connaissances qui lui sont liées et à cette occasion favoriser la professionnalisation des formations ; 2° Poser le principe de l'évaluation des établissements et des formations ainsi que de l'assurance de la qualité des enseignements dispensés et définir ses modalités d'application ; 3° Améliorer le mode de gouvernance des établissements d'enseignement supérieur public, notamment en confiant le soin de leur animation à une équipe de direction davantage solidaire ; 4° Aider les établissements d'enseignement supérieur privé à répondre plus efficacement et dans la transparence aux attentes sociales* »⁴⁵.

Cette réforme est également importante car si le Burundi ne veut pas s'isoler aussi bien à l'échelle régionale et mondiale, il doit appliquer ce système à trois cycles d'une durée de trois ans pour le baccalauréat, deux ans pour le master et trois ans pour le doctorat. C'est une réforme importante car elle intègre le Burundi dans le système d'enseignement international en vigueur et facilite l'harmonisation des durées de formation pour toutes les universités alignées sur le processus de Bologne.

⁴⁴ Gouvernement du Burundi – Secrétariat général du Gouvernement, Point 4 du Communiqué de presse du Conseil des Ministres du jeudi 22 décembre 2011

⁴⁵ Les objectifs de la réforme BMD

Toutefois, cette réforme est exigeante en termes du respect du calendrier académique et de la qualité de formation du personnel enseignant et des étudiants. En effet, l'organisation des cours et des examens est fonction des semestres et par conséquent, une moindre perturbation est préjudiciable au bon déroulement de l'année académique.

Depuis donc la rentrée académique 2011/2012 qui a eu lieu le 16 février 2012, l'Université du Burundi et l'Ecole Normale Supérieure ont adopté ce système. Cette réforme a été introduite au moment où l'enseignement supérieur au Burundi fait face à plusieurs défis. Il s'agit entre autres du déficit du personnel enseignant qualifié, de l'insuffisance des infrastructures académiques et sociales, du manque d'équipements de laboratoires et bibliothèques, des programmes non ajustés par rapport aux besoins du marché du travail, d'un enseignement dispensé dans des conditions difficiles à de grands groupes d'étudiants et enfin des grèves récurrentes des enseignants et des étudiants.

Depuis donc la mise en œuvre de cette réforme à l'Université du Burundi et à l'Ecole Normale Supérieure, ce premier semestre 2012 a été caractérisé par des mouvements de grèves de revendications salariales pour les enseignants, d'une part et d'autre part des revendications de bourses, de professeurs qualifiés et de règlement académique, de bonnes conditions de travail, d'équivalence de diplôme pour les étudiants.

La conséquence de ces grèves incessantes est que l'Université du Burundi a déjà enregistré un retard de plus d'un mois sur l'année académique 2011/2012. Les premières années concernées en premier chef par la Réforme BMD pour le moment viennent de passer plus d'un mois en grève alors que le premier semestre était supposé terminé et validé.

Les professeurs viennent d'entamer le 28 juin 2012 une grève pour une durée indéterminée s'ajoutant à d'autres paralysies qui avaient touché négativement l'Université et les étudiants notamment la défense des mémoires, la correction des examens et la remise des notes et les délibérations vers la fin de l'année académique 2010/2011 (décembre 2011 à février 2012).

Cette revendication était fondée sur une interprétation diamétralement opposée entre la direction de l'Université du Burundi et les enseignants à propos de l'Ordonnance ministérielle n°610/1054 du 6 novembre 2006 portant révision du barème salarial du personnel enseignant de l'Université du Burundi signé conjointement par le Ministre de l'Education nationale et de la Culture et le Ministre des Finances. Cette ordonnance conjointe accordait deux indemnités affranchies de toute charge au personnel enseignant de l'Université du Burundi à savoir l'indemnité de recherche et l'indemnité d'encouragement. Mais l'OBR dans sa lettre référencée : OBR/CTI/05/019/a.t.n./2012 écrite au Recteur en date du 11 janvier 2012 demandait à la direction de l'Université du Burundi de les frapper d'impôts en se fondant sur le Code Général et Taxes de janvier 2006 qui ne reconnaît que les seules indemnités de logement et les allocations familiales comme exemptées d'impôts. Cette lecture contradictoire de l'ordonnance conjointe a contaminé aussi l'Ecole Normale Supérieure régie quasiment par un statut du personnel similaire à celui du personnel de l'Université du Burundi.

Aujourd'hui, ces indemnités sont frappés d'impôts mais le personnel enseignant considère cette imposition comme illégale et entretient un climat malsain de travail susceptible d'entretenir d'autres mouvements de grève si la question n'est pas résolue définitivement.

Aussi le système BMD est appliqué difficilement au Burundi alors qu'on observe le non respect des engagements pris par rapport aux étudiants et enseignants.

2.2.6. Grèves d'amélioration des conditions de vie dans l'enseignement primaire et secondaire

L'enseignement primaire et secondaire au Burundi fait face à de nombreux défis. Les écoliers, les élèves et le personnel enseignant sont affectés par de multiples dysfonctionnements caractéristiques de ce secteur.

Durant ce premier semestre 2012, il a été constaté que le taux de redoublement aussi bien à l'école primaire que secondaire était très inquiétant. En effet, lors de l'atelier de validation d'un plan d'action de communication sur la réduction de la perte scolaire organisé au mois de février 2012, il a été dit qu'à peu près la moitié des enfants ne parviennent pas à terminer l'enseignement primaire. En effet, 35% d'enfants ne parviennent pas à terminer les deux premières années de l'enseignement primaire, ce taux pouvant aller à 40 à 49% au niveau des deux dernières années, soit au niveau de la 5^{ème} et la 6^{ème} année primaire.

De même, l'étude faite par Nema Ndayishimiye a montré qu'un enfant sur trois redouble de classe dans l'enseignement secondaire. Les analystes parlent même de record mondial de redoublement. Par ailleurs, les responsables administratifs des écoles à régime d'internat se plaignent des subsides dérisoires du Gouvernement accordées à chaque élève interne fixées aujourd'hui à 800 Fbu. Avec de tels subsides, ils disent qu'ils sont incapables de nourrir convenablement ces jeunes gens en âge où l'activité physique est élevée mais aussi les besoins énergétiques. Or, les déficits alimentaires à leur âge pourraient porter préjudice à leur croissance mais aussi à leur épanouissement intellectuel.

Quant aux enseignants, ils se considèrent comme les « mal-aimés » de l'Etat malgré les six ans d'ancienneté au recrutement qu'ils ont en avance par rapport à d'autres fonctionnaires de l'Etat. Bien plus, les responsables administratifs à la base ne veulent pas mettre en application la convention signée en 2002 entre les syndicats des enseignants et le Gouvernement consistant à leur accorder des parcelles là où c'est possible.

Les élèves internes manquent l'essentiel pour mener une vie décente pour des enfants qui ont encore besoin de grandir, de jouer et d'apprendre. Ils manquent parfois des matelas, des lieux d'aisance, de l'eau courante, d'une bonne alimentation équilibrée et régulière, des terrains de jeu et du matériel de sport, des bibliothèques, du matériel et des produits de laboratoire.

Face à cette situation, il n'est pas rare d'assister à des comportements d'énervement où le recours à des grèves devient un moyen courant de revendication.

Durant ce premier semestre 2012, nous avons assisté à plusieurs mouvements de grèves dans les écoles secondaires dus principalement aux causes susmentionnées. A titre illustratif, l'assemblée générale des enseignants de la commune Rutovu a observé un mouvement de grève à cause du refus des autorités administratives de leur accorder des parcelles conformément à la convention signée entre les syndicats des enseignants et le Gouvernement en 2002.

De même, le 23 février 2012, les élèves du lycée de Cibitoke ont observé un mouvement de grève par solidarité négative envers leurs condisciples renvoyés pour des raisons d'indiscipline. Toutefois, cette grève

leur a permis de réclamer l'eau et les conditions décentes de logement mais aussi la réhabilitation des infrastructures.

En février 2012, les élèves et les professeurs du Lycée de Murore ont arrêté le travail pour exiger la bonne gouvernance de leur école car ils réclamaient la restitution des organes dirigeants qu'ils ont élus mais aussi les élèves profitaient de cette occasion pour demander également l'amélioration de la ration quotidienne.

Les problèmes sont donc variés et profonds malgré l'entrée dans la réforme fondamentale à partir de l'année prochaine.

2.3. Etats des lieux de la gouvernance administrative : Grande focalisation sur le cinquantenaire de l'indépendance

2.3.1. La mobilisation des collectivités locales pour les œuvres du cinquantenaire

Au cours de ce premier semestre 2012, on assiste à une hantise des autorités politiques et administratives à tous les niveaux pour la production des œuvres de développement économique et social à présenter lors de la célébration du cinquantenaire de l'indépendance du Burundi le 1^{er} juillet 2012.

Le mot d'ordre a été lancé par le Président de la République lors de la célébration du 49^{ème} anniversaire de l'indépendance le 1^{er} juillet 2011. Il a demandé à tous les Burundais à quelque niveau que ce soit (nation, province, commune, zone, ménage, organisation, entreprise, etc.) d'avoir quelque chose à présenter pour le cinquantenaire.

Depuis lors, les collectivités locales ont doublé de talents et d'imagination pour avoir une œuvre à présenter. Certaines collectivités ont présenté des écoles, des centres de santé, des bureaux communaux ou provinciaux, des monuments d'indépendance, etc.

Le Gouvernement a placé la célébration du cinquantenaire sous le thème « *« Sauvegardons les acquis de l'Indépendance, changeons de mentalité, redoublons d'ardeur dans la consolidation de la paix, de la sécurité et de l'unité, aimons le travail, c'est là la source d'un avenir meilleur et d'un progrès durables* ». Il a également choisi de célébrer les 50 ans par la sélection des 50 œuvres. Ainsi mis à part les œuvres nationales, il y a aussi les œuvres communales, provinciales, privées à présenter durant tout le mois de juillet.

Dans certaines communes, le zèle a été grand et les contributions pour ces œuvres étaient presque contraignantes. Il a été reporté à la radio des enseignants de l'école primaire à Bubanza contraints de payer 2000 Fbu pour contribuer à la construction du bureau provincial du parti CNDD FDD. Bien plus, certains administrateurs ont commis des abus pour collecter les fonds pour ces œuvres. Il s'agit notamment de l'administrateur de Nyabikere qui a détruit un boisement de l'Etat sans l'autorisation du ministère ayant l'environnement dans ses attributions.

La célébration du cinquantenaire a privilégié les œuvres mais aurait pu aussi insister sur les grands défis du développement depuis l'indépendance. Les œuvres semblent donc montrer que le pays avance alors que dans de nombreux secteurs il occupe la queue du peloton des pays sous-développés.

2.3.2. La lenteur dans la décentralisation territoriale de la Mairie

Depuis avril 2005, la politique de la décentralisation est devenue l'une des priorités politiques affichées par le gouvernement burundais. En effet l'article premier de la loi n°1/016 du 20 avril 2005 portant organisation de l'administration communale stipule que « *la commune est une collectivité territoriale décentralisée, dotée de la personnalité juridique, de l'autonomie organique et financière* ».

Or la commune urbaine devrait être régie par la même loi. Mais nous constatons que la décentralisation des communes urbaines enregistre un retard de plus de 7 ans. Pourtant, la plupart des autorités des communes urbaines surtout celles des communes plus nanties voudraient que la décentralisation de leurs communes soit une réalité. Ce retard nuit à la véritable démocratisation des communes, à la bonne gouvernance et au développement local. C'est pourquoi, certaines autorités (sénateurs, parlementaires, élus municipaux) commencent à s'inquiéter de ce retard. Ainsi le 20/04/2012, le Premier Vice-Président de la République a répondu à l'invitation du Sénat pour s'exprimer sur la problématique de la décentralisation au Burundi en général et de la mairie de Bujumbura en particulier.

Aujourd'hui, le projet de loi portant Décentralisation des Communes urbaines de la Mairie de Bujumbura a été déjà adopté au Conseil des Ministres en septembre 2011 et les services techniques seraient en train de lui faire le toilettage juridique nécessaire. La décentralisation de la mairie est donc une question complexe surtout qu'il faudrait parvenir à définir l'avenir du personnel pléthorique actuel de la Mairie et aussi décider du partage du patrimoine commun entre les différentes communes.

2.3.3. Non respect des accords par le gouvernement envers certains corps (enseignants, magistrats, etc.)

Suite aux différentes revendications professionnelles, le Gouvernement du Burundi a pris des engagements vis-à-vis des différents corps en vue de désamorcer le conflit. Mais le Gouvernement peine à satisfaire les revendications à échéances convenues ou même à reconsidérer sa position. Il en a été ainsi avec la loi n°1/001 du 29 février 2000 portant réforme du statut des magistrats. Il en est aussi avec les enseignants de l'Université du Burundi et ceux de l'Ecole normale supérieure en faveur desquels le Gouvernement a accordé des indemnités en novembre 2007 par l'ordonnance conjointe signée par les Ministre des Finances et celui de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique affranchies de toute charge. Mais ces indemnités ont été frappées d'impôts après. Par ailleurs, le même Gouvernement s'était engagé en août 2011 à régulariser les personnels de l'Université dès le début de l'année 2012 des arriérés liés à l'application de la sentence arbitrale de 2003 le premier semestre 2012 s'est clôturé sans qu'ils sachent qu'elle aura finalement lieu.

De même, jusqu'à présent le Gouvernement du Burundi s'est engagé à accorder aux étudiants de l'Université du Burundi une bourse mensuelle.

Le non respect des accords entre le Gouvernement et les organisations socioprofessionnelles cristallise les conflits et fragilise le Gouvernement dans une nouvelle négociation accusée chaque fois qu'il ne tient pas sa parole.

Dans cette perspective, la résolution des conflits au travail emprunte la voie forte qui pénalise la plupart des fois les usagers des services publics. Il en est ainsi des grèves des enseignants de l'Université du Burundi et de l'Ecole Normale Supérieure qui ne font que rallonger les années académiques devenues de plus en

plus élastiques alors qu'elles pouvaient être évitées. Ces grèves créent un manque à gagner énorme à l'Etat, car ce dernier, surtout dans le cas de l'université du Burundi, continue à nourrir les étudiants durant la période de grève ou à payer les enseignants.

Conclusion générale et recommandations

Le premier semestre 2012 a été caractérisé par la préparation de la célébration du cinquantenaire du Burundi. Au cours de cette période, la gouvernance pourrait être analysée selon deux variables : les forces et les faiblesses.

Au cours du premier semestre 2012, certains éléments méritent une attention particulière car la tendance est bonne.

Concernant la gouvernance politique, la liberté d'expression et l'accès à l'information à travers les différents médias se consolide et devient un acquis de notre société. En effet, ces droits sont jalousement revendiqués et ils font l'objet d'attention de la part des organisations de la société civile et des partis politiques. La population burundaise s'exprime librement à travers les médias et cela concerne aussi bien les élites politiques, civiles et sociales ainsi que les populations rurales. Il suffit d'écouter certaines émissions à la radio comme Kabizi sur RPA, Aho iwanyu havugwa amaki ⁴⁶sur Isanganiro pour se rendre compte de cette réalité. Bien que certains leaders de l'opposition ne soient pas dans le pays, certains médias leur donnent un espace de prise de parole et ils alimentent les débats au même titre que les personnalités politiques restées dans le pays. C'est ainsi que Nyangoma, Kampayano et Sinduhije, tout en étant physiquement éloignés de leur pays restent présents dans le paysage politique et médiatique.

En outre, le Forum politique permanent des partis politiques bien qu'il soit dominé par le CNDD FDD, ses membres se sont distancés de la présidence du Forum et ils ont montré qu'ils voulaient de la bonne gouvernance. En effet, ils ont exprimé leur souhait de transparence, de participation et responsabilité afin d'être considérés comme des membres à part entière notamment en les associant dans la préparation des réunions. Ils ont ainsi exigé le remplacement de son président par un autre du CNDD-FDD qui pourrait bien gouverner le forum dans le respect de l'autre. Toutefois, même si le constat est qu'ils veulent plus de démocratie et de bonne gouvernance, l'opinion publique aimerait que les membres du Forum aillent plus loin encore pour exiger au Gouvernement la mise en place des conditions susceptibles de faciliter le retour des leaders politiques en exil afin d'avoir une compétition politique ouverte, participative et inclusive avec des leaders politiques variés et expérimentés placés dans les mêmes conditions d'égalité de chances pour les élections de 2015.

Bien plus, la capacité responsive de l'Etat est en progression. En effet, même si le gouvernement du Burundi a condamné les organisations de la société civile qui ont lancé l'appel aux fonctionnaires de boycotter la journée du travail du 27 mars 2012 en les accusant d'encourager la paresse au lieu d'inciter les gens à l'augmentation de la production, il a fini par comprendre les préoccupations de la population par rapport à la vie chère et il a apporté une réponse de nature à désamorcer la tension en détaxant notamment certains produits vivriers importés dès le 15 mai 2012.

De même, tous les défenseurs des droits humains se sont plaints du surpeuplement des prisons et ils recommandaient à l'Etat de prendre des mesures de désengorgement des maisons d'arrêt. En réponse à ces interrogations, le gouvernement a réagi en prenant des mesures exceptionnelles de grâce qui permettront de libérer au moins 3000 prisonniers. De même, les défenseurs des droits humains s'étaient plaint de la recrudescence des exécutions extrajudiciaires durant ce semestre 2012, et en réponse à cela, le procureur de la République a mis sur pied le 12 juin 2012 une commission d'enquête sur les cas présumés d'exécutions extrajudiciaires commis ces derniers temps et dénoncés par des organisations nationales et internationales. Seulement, il faudrait que cette commission rende le rapport puisque la précédente commission mise en place une année avant n'avait pas pu rendre son rapport.

⁴⁶ Traduction : « quelles sont les nouvelles là bas chez vous »

Cependant, les faiblesses ne manquent pas : des divergences politiques subsistent sur la composition de la CVR, le dialogue avec les partis de l'opposition extraparlamentaire, l'insécurité causée par des groupes armés, conflits avec les médias.

Concernant la Commission Vérité et Réconciliation, malgré plusieurs décennies de guerre civiles et répétitions des violences politiques et ethniques ayant emporté beaucoup de Burundais en attente aujourd'hui de connaître la vérité sur ce qui s'est passé, force est de constater que les Burundais hésitent encore à s'entendre sur la composition de la CVR crédible et rassurante pour tous. En effet, les divergences se situent au niveau de sa composition car certains pensent que la CVR devait être composée par des Burundais alors que d'autres pensent plutôt qu'elle devait être mixte pour plus d'objectivité et de crédibilité.

Quant au dialogue politique, aujourd'hui les perspectives d'un tel dialogue s'éloignent d'autant plus que les partis politiques regroupés au sein de l'ADC Ikibiri malgré leur entente de former une alliance pour les élections de 2015 paraissent de plus en plus en position de faiblesse à mesure que ces élections s'approchent. En effet, aujourd'hui la question de l'heure n'est plus le contentieux électoral de 2010 mais plutôt quelles garanties à la fois sécuritaires, juridiques et politiques pour les leaders politiques de l'opposition en exil pour que cette fois-ci ils puissent être rassurés que les élections de 2015 seront plus démocratiques, participatives et inclusives. Or dans cette perspective, le dialogue ne serait plus nécessaire mais plutôt la mise en place par le gouvernement de mesures concrètes susceptibles de rassurer les opposants politiques en quête de rejouer leur rôle dans la vie politique nationale ouverte et compétitive.

Mais le problème fondamental est la persistance de l'insécurité liée aux violences armées sporadiques et toujours présentes pour un pays qualifié de post conflit mais où le conflit n'est pas fini. Malgré la faiblesse de tels mouvements sur terrain, l'insécurité reste toujours un indicateur d'une réconciliation et d'une intégration nationales ratées et que par conséquent la bonne gouvernance impose aux Burundais d'explorer toutes les voies pour construire une société pacifique, libre et prospère et démocratique dans laquelle le recours à la violence pour conquérir le pouvoir n'est plus de mise.

Pour y arriver la mise en place d'une justice indépendante, humaine et accessible à tous reste toujours un défi. En effet, certains dossiers emblématiques sont toujours là et ternissent l'image de la justice burundaise. Cette dernière serait dépendante du pouvoir politique et par conséquent semble moins armée pour traduire devant la justice tous les hauts gradés dans la police présumés impliqués dans certains dossiers. Or, l'équité et l'égal accès à la justice est un indicateur majeur de l'Etat de droit, lui aussi indicateur de la bonne gouvernance.

Concernant la gouvernance économique, certaines forces peuvent être signalées notamment la disponibilité de l'outil de planification et du développement économique, social et institutionnel. En effet, gouverner un pays c'est avoir sa vision prospective qui permet d'anticiper sur l'avenir d'un pays et les transformations envisagées à court, à moyen et à long terme, secteur par secteur. Le Burundi s'est déjà doté de sa vision 2025 et le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté orientant les actions au niveau institutionnel, économique et social est enfin disponible.

Toutefois, les faiblesses ne manquent pas aussi dans ce secteur. Il s'agit de la paupérisation grandissante de la population. Tous les indicateurs économiques montrent que les Burundais deviennent de plus en plus pauvres et par conséquent vulnérables et moins vertueux. C'est pourquoi, ils recourent à des pratiques de corruption et de malversations économiques à grande échelle. Ainsi si la bonne gouvernance exige de gérer efficacement et rationnellement la chose publique, la pauvreté généralisée rend moins aisée l'effectivité des mesures préventives de la corruption. Par ailleurs, les hauts dignitaires ne payent pas

l'impôt et le budget de l'Etat ne donne que peu d'importance en termes d'investissements au secteur du développement.

Quant à la gouvernance sociale, au cours du premier trimestre 2012, les forces à signaler sont les suivantes. Le taux de couverture de l'assurance maladie pourrait s'améliorer. En effet, depuis que la nouvelle carte d'assurance maladie ait été lancée, il ne reste qu'à faire sa promotion pour que les populations rurales non affiliées à la Mutuelle de la Fonction Publique puissent y adhérer. Elle pourrait améliorer l'accessibilité aux soins et alléger la facture des soins et des actes médicaux devenus exorbitants. De même, le projet de mise en place de 'Kira hospital' semble donner espoir aux malades obligés d'être transférés vers l'Inde, le Kenya, l'Afrique du Sud, le Rwanda, la Belgique et la France pour y bénéficier des soins sophistiqués. Bientôt, ils pourraient avoir accès à ces soins sur place. En effet, beaucoup de ménages ont été ruinés par les frais des soins médicaux des proches à l'étranger parfois pour des résultats incertains. Or, le traitement sur place offrirait une grande bouffée d'oxygène au niveau des dépenses pour ces ménages, les malades et bien plus, un rayonnement du système de santé burundais qui pourrait, à son tour, commencer à attirer des malades étrangers en quête de soins de qualité et efficaces.

En outre, la mise en œuvre de la réforme « BMD » dans l'enseignement supérieur au cours de ce premier semestre 2012 est une plus-value à la gouvernance de l'enseignement supérieur car, désormais, les universités et les étudiants sont alignés sur les normes et les standards internationaux au niveau des durées de formation et des titres académiques. Ainsi, si la volonté politique y est pour rendre disponible les ressources nécessaires à la mise en œuvre effective de cette réforme, les établissements d'enseignement supérieur burundais pourraient devenir compétitifs dans la sous-région surtout dans le domaine de l'enseignement et de la recherche.

Cependant, ce secteur est caractérisé par un certain nombre de faiblesses. Il s'agit du déficit du respect de la parole donnée par le Gouvernement. En effet, le non respect de la parole donnée est un facteur de grèves récurrentes surtout dans le monde de l'éducation et de la santé. Ainsi depuis le début de cette année 2012, l'Université du Burundi et l'Ecole normale supérieure sont les théâtres des grèves à la fois pour les enseignants et les étudiants à cause du Gouvernement qui n'honore pas les engagements pris envers ces corps. Or la bonne gouvernance exige de gérer l'Etat en bon père de famille et de promettre ce dont on est à mesure de donner effectivement.

Au terme de l'analyse, les recommandations suivantes sont formulées :

Au Gouvernement

- privilégier le dialogue politique avec les forces vives de la nation comme base de résolution de tous les problèmes ;
- mettre en place des mesures visant à encourager le retour des leaders politiques en exil en vue de la préparation des élections de 2015 participatives, rassurantes et inclusives ;
- cesser de suspecter la société civile et les médias de collusion avec les malfaiteurs ;
- mettre en place une CVR neutre et crédible susceptible de réconcilier effectivement les Burundais ;
- garantir l'indépendance de la magistrature et combattre l'impunité ;
- respecter la parole donnée lors des conventions collectives avec les syndicats ;
- améliorer les conditions de vie des fonctionnaires en revoyant à la hausse leurs salaires dans le cadre de l'harmonisation des salaires ;
- joindre les paroles à l'acte pour la politique de « tolérance zéro » ;
- garantir l'indépendance des organismes de lutte contre la corruption et les malversations économiques ;

- garantir le principe de l'inamovibilité des juges ;
- systématiser et vérifier les déclarations de patrimoine pour ses membres et les membres des organismes de lutte contre la corruption et les malversations économiques ;
- respecter le prescrit de la loi sur la distinction des fonctions politiques des fonctions techniques ;
- mettre en place la commission de recrutement du ministère de la Fonction publique avec la participation de la société civile et de faire connaître du grand public la procédure de recrutement et les voies de recours possibles.

Au parlement

- Collaborer avec la société civile et les médias en vue de réaliser des enquêtes parlementaires sur leurs révélations en matière de corruption et de malversations économiques et de violations des droits de l'homme ;
- Faire connaître au grand public les projets de loi adoptés ;
- Améliorer le travail de contrôle de l'action gouvernementale par la mise en place des commissions d'enquête parlementaire chaque fois que des doutes sont pressentis dans la gestion administrative et celle des projets et programmes gouvernementaux

A la société civile et aux médias

- faire des critiques constructives envers le Gouvernement ;
- participer activement dans le processus de réconciliation nationale ;
- appuyer le Gouvernement dans la mobilisation des fonds pour le développement ;
- s'impliquer activement dans la défense des droits humains ;
- participer à la mise en œuvre effective de la politique de tolérance zéro contre la corruption et les malversations.

Aux partenaires de développement du Burundi

- appuyer le Burundi dans ses projets de développement et exiger des résultats ;
- continuer à faire des pressions pour que le Gouvernement s'aligne sur les principes de démocratie, de respect des droits humains et de la bonne gouvernance ;
- faire des pressions pour que le Gouvernement garantisse le retour paisible des leaders politiques en exil afin que le processus électoral de 2015 soit ouvert et inclusif ;
- faire des pressions et apporter les appuis nécessaires pour lutter contre l'impunité et l'indépendance de la magistrature ;
- financer le cadre stratégique de croissance et de la lutte contre la pauvreté ;
- suivre de près la mise en place de la CVR pour qu'elle respecte les standards internationaux ;
- aider le Gouvernement dans la mise en œuvre effective de la stratégie nationale de la bonne gouvernance.

Bibliographie

1. APRODH, Lettres mensuelles janvier 2012
2. APRODH, Lettre mensuelle : février 2012
3. APRODH, Rapport mensuel : mars 2012,
4. BEZES, Philippe, « *Construire des bureaucraties wébériennes à l'ère du New Public Management ?* », Critiques internationales, 2007/2, n°35, pp.9 - 29
5. G. .BOKE, « Intentions et réalité de la conditionnalité politique. L'expérience de la coopération allemande en Afrique (1990-1994) » in Jean-Pascal DALOZ et Patrick QUANTIN (Etudes réunies et présentées par) Transitions démocratiques africaines, Paris, Karthala, 1997
6. Capitaine HAKIZIMANA Prosper, « La sécurité est bonne dans la cinquième région militaire », in Journal de la force de défense nationale n°064, juin 2012, p.5
7. Capitaine MANIRAKIZA Oscar, « La sécurité est stable mais la pauvreté gangrène la population » in Journal de la Force de défense nationale n°061, mars 2012, p.3
8. CONSTANTIN, François, « *L'Afrique, ajustement et conditionnalité* », Z. LAIDI (sous la direction de), L'ordre mondial relâché – sens et puissance après la guerre froide, Paris, PFSP, 1993
9. DESFARGES, Philippe Moreau, La gouvernance, Paris, PUF, QSJ ? n°3676,
10. Gouvernement du Burundi – Secrétariat général du Gouvernement,
11. HAGUENAU – MOISARD, Catherine et MONTALIEU, Thierry « *L'évolution du partenariat UE – ACP de Lomé à Cotonou : de l'exception à la normalisation* », Mondes en développement, vol 32, n°128, 2004/4, p.80
12. HAKIZIMANA Dieudonné, BIGIRIMANA Christian et BAHATI Jackson, « Les FARDC et la FDN. A la traque des FNL au Congo », Journal IWACU n°163, 20 avril 2012, p.4
13. HAKIZIMANA, Dieudonné, « La Kibira abriterait des hommes armés », IWACU n°167, 18 mai 2012, p.15
14. HASTINGS, Michel, Aborder la science politique, Paris, Editions du Seuil, 1996
15. HERMET, Guy, « *Gouvernance : un régime à pluralisme limité ?* », Revue Française de Science Politique, volume 54, n°1, 2004, p.166
16. MBEMBE, Achille, « *déflation de l'Etat, civilité et citoyenneté en Afrique noire* » in GEMDEV, L'intégration régionale dans le monde. Innovations et ruptures, Paris, Karthala, 1994, p.274.
17. MICHEL, Louis, « La question du développement » in AGIR n°35, septembre 2008
18. MICHEL, Louis, « La question du développement » in AGIR n°35, septembre 2008, p.8
19. NGABIRE Elyse, « *Brève rencontre. Bonaventure Niyoyankana. Président du parti Uprona. « Nous refusons un forum géré par le parti au pouvoir »* », Journal IWACU n°163, Vendredi 20 avril 2012
20. NGENDAKUMANA, Clotilde, « *La justice transitionnelle dans tous ses états : étude des cas. Burundi* », Le Ministère français des Affaires étrangères, Le département fédéral des Affaires étrangères de Suisse, Le centre sous – régional des Nations – Unies pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale et le Centre International pour la justice transitionnelle, La justice transitionnelle dans le monde francophone : état des lieux, conference paper 2/2007, p. 119 consultée le 25 juin 2012 à 11 h 00 sur le site www.cnudhd.org/rapportjustice.pdf
21. OAG, Analyse de l'indépendance de la magistrature au Burundi : Droit et réalités, Bujumbura, juin 2011
22. OAG, BURUNDI : Evolution de la situation politique et sécuritaire, janvier-mars 2012, Analyse contextuelle, Bujumbura, avril 2012

23. OAG, BURUNDI : Annonce de chantiers délicats pour 2012 sous un bilan mitigé, rapport d'observation de la gouvernance durant le mois de décembre 2011, Bujumbura, avril 2012
24. OBR, communiqué de presse du 7 mai 2012
25. OTAYEK, René, « La problématique « africaine » de la société civile » in GAZIBO, Mamoudou et THIRIOT, Céline (Sous la direction de), Le politique en Afrique. Etat des débats et pistes de recherche, Paris, Karthala, 2009
26. PAM – Ministère de l'agriculture et de l'élevage, Burundi. Système de suivi de la sécurité alimentaire (SSSA – FSMS). Bulletin – Avril 2012, p.4 (consulté sur le site www.reliefweb.int/reliefweb.int/files/resources/wfp248059.pdf le 27 juin 2012 à 16h00)
27. QUERMONNE, Jean Louis, Les régimes politiques occidentaux, Paris, Editions du Seuil, 5^{ème} édition mise à jour, 2006
28. République du Burundi- Présidence de la République, Discours à la Nation du Président de la République du Burundi, Pierre NKURUNZIZA, à l'occasion du Nouvel An 2012
29. République du Burundi- Secrétariat général du Gouvernement, Communiqué du Gouvernement sur le rapport de Human Rights Watch du 02 mai 2012
30. République du Burundi, Loi n°1/010 du 18 mars 2005 portant promulgation de la Constitution de la République du Burundi
31. RUFYIRI, Gabriel, Président de l'Olucome, Lettre du 25 /01/2012 au Président de la République du Burundi ayant comme objet : Huitième rappel des promesses au Chef de l'Etat